



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 12 mars 2025

Contact

Aymeric PONT
aymeric.pont@mairie-lyon.fr
04 78 62 18 43

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon
2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1lyon.fr

Procès-verbal Conseil d'arrondissement – Mercredi 12 mars 2025

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonjour à toutes et à tous, nous allons commencer ce Conseil, mesdames, messieurs, cher.es collègues, cher.es habitantes et habitants.

Comme j'en ai pris l'habitude, je commence ce Conseil par quelques commentaires politiques sur l'état du monde. Non pas parce que ce notre Conseil aurait une quelconque compétence en la matière, mais parce que nous ne vivons pas dans une bulle. Et quel qu'agréable que soit notre joli 1^{er} arrondissement, il n'est pas isolé du reste du monde et de ces turbulences. Et nous comme élu.es, nous ne pouvons pas nous abstraire de ce qui se passe, agir comme des somnambules. Nous gardons au contraire les yeux ouverts, et afférés à la gestion des affaires courantes de ce territoire, à ces projets, à ces tracasseries, nous continuons de porter avec humilité mais aussi avec persévérance, une certaine ambition humaniste, qui est je crois une nécessité absolue.

Une nécessité absolue car nous faisons face à d'immenses périls internationaux, à un risque d'emballement des conflits armés, des politiques du "fait accompli" posées par les plus forts, qui ne sont plus retenus par aucun garde-fou. Les actualités sonnent comme les pires dystopies, dans lesquelles le bien commun est attaqué à coup de tronçonneuse, des brigades pour la "liberté d'expression" épurent les bibliothèques, les scientifiques sont pourchassés sur la base de mots-clés dont il ne faudrait rien connaître comme « les inégalités » ou « le climat ». Des chefs d'Etat agissent en parrains de la mafia, font étalage de leur brutalité et d'ambitions d'accaparement débridées. Les pires comportements virilistes sont désormais réhabilités au nom d'une sorte de suprématie de la masculinité dominante et dominatrice.

Lucile Peytavin, que nous avons invitée l'an dernier, analysait ce coût de la virilité. Un coût social, moral mais aussi financier, car valorisant les comportements à risque, causant des dommages aux personnes et aux biens, à la nature aussi faudrait-il ajouter. Or, « même si cette masculinité virile s'accompagne de tout un panel de privilèges iniques, elle règne en écrasant le féminin, les autres masculinités, et les hommes qui répondent à ses injonctions », explique Lucile Peytavin. Elle est donc aussi une oppression de l'homme sur l'homme.

Face à cela il nous faut poursuivre, partout et chacun, chacune autour de soi, une œuvre d'émancipation. Nos acteurs associatifs, sportifs et culturels du territoire y participent amplement, et je tiens à saluer leur engagement autour des célébrations du 8 mars, mais aussi tout au long de l'année.

- Nous avons programmé en Mairie, grâce à Malika Haddad Grosjean, une soirée Droits des femmes ici et ailleurs, avec l'association « Afghaad » (Afghanistan aujourd'hui et demain) qui œuvre concrètement contre l'apartheid de genre en Afghanistan en permettant aux femmes d'exercer une activité économique et de financer un accès clandestin à l'éducation.
- Avec l'association « Femmes Contre les Intégrismes » qui se bat, ici, contre tous les intégrismes, avec l'outil concret de l'accès au droit, grâce à un manuel qui recense les informations nécessaires dans le domaine de la santé, du travail comme du droit de la famille.
- L'association « Renouveau Boxe » a organisé un gala pour mettre en lumière son programme Le Poing Levé qui consiste à redonner confiance en soi aux femmes victimes de violence.
- Le Lavoir Public a programmé des films et une pièce de théâtre abordant la question des violences conjugales, dans le cadre du festival Ecrans Mixtes.

Cet engagement, je le disais, ne se cantonne pas à un événement, et il a vocation à s'inscrire dans le quotidien. C'est pour cela que nous avons engagé un travail sur la féminisation des espaces publics, en faisant participer largement les habitantes et les habitants, qui ont proposé des noms pour la nouvelle rue aux enfants devant l'école Doisneau, puis ont voté. Sur 1 300 votes, plus de la moitié se sont portés sur Taos Amrouche, une femme remarquable dont nous reparlerons, née de l'autre côté de la Méditerranée et qui a compté tant pour son œuvre littéraire et musicale, que pour ce qu'elle représente de liens entre des territoires qui ont été marqués par l'asymétrie coloniale et peuvent trouver, dans la création, les leviers d'un respect mutuel.

Ce respect mutuel implique aussi une décolonisation des mémoires, et c'est un sujet d'actualité comme on l'a vu au cours de débats récents dans les médias, alimentés par des tensions entre la France et l'Algérie, alimentés aussi, malheureusement, par l'ignorance. Or nous pensons que la connaissance, et la reconnaissance de l'Histoire sont des éléments indispensables des politiques de la mémoire dans une démocratie, et indispensables pour des voies d'apaisement diplomatique. C'est pourquoi, dans la suite de la question que notre Conseil a posée au Maire de Lyon concernant le Sergent Blandan, la Mairie du 1^{er} accueillera le 10 avril un événement autour de l'histoire que raconte cette statue à propos de la période méconnue de la guerre de conquête coloniale de l'Algérie ; et aussi, surtout, autour de ce qu'elle tait. Recherche historique, création artistique, plusieurs voix seront convoquées pour sortir des silences et des dénis.

Les Politiques Publiques de la mémoire doivent s'alimenter des connaissances historiques. Elles doivent aussi, et c'est notre engagement, inscrire dans leur démarche l'inclusion de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Éliminer ce qui humilie, blesse et fracture car c'est incompatible avec un système politique d'égalité des droits et de dignité. Face aux politiques virilistes de la domination, nous opposons une politique de respect. C'est une ligne que nous tenons dans nos différentes politiques publiques et que nous soutenons aussi auprès des partenaires du territoire, des associations, des structures d'éducation populaire, des instances de démocratie participative.

Je voudrais pour conclure ce propos introductif vous partager mon émotion à la découverte du film Nos corps mouvants réalisé par « Aquarium ciné » en résidence dans 4 résidences sénior du 1^{er} et du 4^{ème}, impliquant les enfants des accueils de loisir et du centre social de la Croix Rousse. Une œuvre belle, émouvante, qui s'ouvre par cette question « Est ce que ton corps est heureux ? », et qui explore les souffrances comme les joies à différents âges de la vie, et la solidarité qui nous lie. Un des enfants

du film explique ainsi : « Quand ton corps n'est pas vraiment bien, c'est là que tu as besoin de quelqu'un à tes côtés. ».

Alors comme à l'accoutumée, avant d'ouvrir l'ordre du jour, je vais répondre aux questions d'habitants.

Chloé nous interroge sur la Fontaine d'Ipoustéguy qui se trouve sur la place Pradel, qui n'est plus en eau et qui est brûlante pendant l'été. Cette fontaine aurait dû être réaménagée dans le cadre du projet global de la place Pradel qui a été interrompu en 2020 car il ne permettait pas de répondre aux différentes problématiques d'usage de cet espace très fréquenté. Un projet a été déposé au Budget Participatif pour remettre en eau cette fontaine grâce à un circuit fermé (comme on l'a fait pour la fontaine aux lions place Sathonay), et le projet est actuellement en cours d'étude technique de faisabilité.

Mohamed nous demande si le Jardin du Mont Sauvage, dont les travaux d'aménagement se terminent, sera fermé la nuit afin d'éviter de potentielles nuisances. Comme les espaces verts sont des espaces de respiration et de loisirs, et que les fermer mobilise des ressources qui ne sont pas infinies, nous avons décidé de prioriser les fermetures en fonction des besoins. À ce jour, il n'est pas prévu de fermer ce jardin la nuit mais cette décision pourra être bien sûr révisée en cas de mésusage nuisant à la tranquillité du voisinage.

Enfin, Claire s'inquiète de la présence en nombre de chiens non tenus en laisse sur l'esplanade du Gros Caillou à la sortie de l'école de sa petite fille. Le sujet de la place du chien en ville revient de plus en plus souvent. C'est la raison pour laquelle la Ville de Lyon a nommé un chargé de mission « Condition animale » et organise en ce moment même une concertation sur la place du chien en ville disponible sur le site [Oyé !](#) pour comprendre les besoins des propriétaires de chiens et avoir le retour des habitantes et des habitants sur la cohabitation avec les animaux de compagnie. À l'occasion de la Fête des animaux, organisée par notre adjointe Mathilde Cortinovic, qui se tiendra le 12 avril, nous sensibiliserons aux règles de bonne conduite avec un animal en ville.

Nous allons à présent poursuivre avec des questions puisque ce Conseil va commencer par les questions du Conseil territorial qui est, je le rappelle, l'instance représentative des associations sur notre territoire, et qui est réunie cette année par Mathilde Cortinovic sur le thème de la Culture.

Mais tout d'abord nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, à l'appel nominal et aux interventions préalables des groupes politiques.

S'il n'y a pas d'autres candidats que Noé Froissart je propose qu'il soit notre secrétaire de séance.

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Donc pour l'appel.

Noé Froissart procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES

Madame BOUAGGA Yasmine – présente

Madame Mathilde CORTINOVIS – présente

Monsieur Jean-Christian MORIN est absent et a donné pouvoir à Madame Yasmine BOUAGGA

Madame Malika HADDAD-GROSJEAN – présente

Monsieur Bertrand PINOTEAU – présent

Madame Fatima BERRACHED – présente

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT est absente et a donné pouvoir à Monsieur David SOUVESTRE

Monsieur Sylvain GODINOT – présent

Monsieur David SOUVESTRE – présent

Monsieur Yves BENITAH – présent

Madame Laurence BOFFET – présente

Monsieur Noé FROISSART – présent

Monsieur Benoît SCIBERRAS est absent et a donné pouvoir à Madame Mathilde CORTINOVIS

Et enfin Madame Lucie PERRIN est absente et m'a donné pouvoir.

C'est tout bon.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, donc le quorum est atteint et nous pouvons ouvrir officiellement la séance, et donc nous avons deux interventions préalables, d'abord Voix Commune et ensuite Lyon en Commun. Donc Madame Berrached je vous donne la parole.

Interventions préalables

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues.

Nous avons célébré samedi dernier une Journée Internationale des Droits des Femmes un peu particulière puisque c'est celle qui marque les 30 ans de la Déclaration et de la Plateforme d'Action de Pékin adoptée par 189 pays dans le but de faire avancer le droit des femmes et des filles dans le monde.

À cette occasion l'UNICEF a publié un rapport concernant la situation des adolescentes sur laquelle je souhaiterais attirer votre attention car il contient des chiffres inquiétants. Je vais vous en citer deux qui m'ont particulièrement marqué en tant qu'adjointe à l'Éducation et de la Jeunesse.

Tout d'abord le fait qu'une jeune fille sur cinq dans le monde soit marié alors qu'elle est mineure, et cela n'a pas lieu uniquement dans des pays pauvres, puisque c'est aussi le cas dans de nombreux États des États-Unis.

Le second chiffre sur lequel je veux insister concerne l'accès à l'enseignement secondaire qui est daigné à 30% des filles en âge de s'y trouver. Nous pensons bien sûr aux jeunes afghanes que les Talibans enferment de plus en plus jeunes, comme ils essayent de faire disparaître toutes les femmes de l'espace public. Nous avons eu d'ailleurs en Mairie jeudi 6 mars le témoignage d'une journaliste sur ce sujet inquiétant. Nous pensons aussi aux jeunes ukrainiennes qui doivent étudier sous les bombes russes. Que ce soit en les mariant alors qu'elles sont enfants ou en leur interdisant d'étudier certains pays refusent aux filles un avenir meilleur et autonome.

En tant qu'élue de la Ville de Lyon, Ville amie des enfants, nous nous devons de faire connaître ces situations et de les dénoncer dès que nous le pouvons. Il est aussi important de rappeler que les stéréotypes qui affectent les droits des filles et des adolescentes à l'éducation, sont aussi présents dans la société française. Rappelons que la Ville mène de nombreuses actions sur l'égalité femmes-hommes.

Il est aussi nécessaire d'inscrire dans nos actions à destination des plus jeunes cette nécessité d'égalité entre filles et garçons. Je voudrais juste prendre un exemple qui peut paraître anodin mais qui fait réagir les enfants. Lors des visites dans les écoles pour présenter le Conseil d'Arrondissement des Enfants (CAE), en plus de donner cette possibilité de participer aux évolutions de la cité, je précise à chaque fois que les élections concernent des binômes paritaires. Paritaire, un mot qui interpelle aussi bien les filles que les garçons. Elles et ils, interrogent sur ce que cela veut dire. Et les questions sont nombreuses. Si les enfants n'arrivent pas à composer de binômes paritaires,

Il est alors important de préciser que les filles et les garçons vont mener campagne, vont être élu.es ensemble. Cette parité nécessaire, obligatoire, est même devenue un invariant de la composition des CAE de notre Ville. Nous avons donc autant de filles et de garçons élu.es sur la Ville dans ces instances qui concernent nos arrondissements. Ce n'est pas anodin. Évoquer cette nécessité d'égalité le plus tôt est primordial. Faire avancer le droit des femmes et des filles est, je crois et j'espère, un sujet autour duquel nous pouvons toutes et tous nous unir et pas seulement au moment du 8 mars.

Aussi, je vous invite toutes et tous à avoir une pensée pour toutes ces femmes et ces filles empêchées, en Iran, en Afghanistan, en Ukraine et ailleurs.

Femmes, Vie, Liberté !

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame Berrached, et pour le groupe Lyon en Commun je donne la parole à Bertrand Pinoteau.

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Eh bien sur le même thème, effectivement, comme le disait Fatima, on a bien célébré ensemble et en particulier ma collègue Malika Haddad-Grosjean ; nous avons célébré cette Journée Internationale des Droits des Femmes avec cette conviction profonde partagée.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une lutte qui dépasse les frontières, les cultures et les appartenances. C'est un combat universel, celui d'une humanité qui refuse toute forme de domination, d'exclusion ou de discrimination. Le féminisme dans son essence n'est pas une revendication identitaire cloisonnée. Il ne concerne pas seulement certaines femmes, dans certaines sociétés à certains moments de l'Histoire. Il est l'expression même, une quête de Justice qui s'ancre dans notre commune Humanité. Défendre le Droit des femmes c'est défendre un monde plus juste pour tous. Comme l'écrivait Gisèle Halimi, grande avocate et militante du droit des femmes : « La cause des femmes, c'est la cause de la vie, c'est la cause de l'Humanité toute entière. ».

Mais face à cet idéal une menace nous guette. Celle de la fragmentation des luttes. Trop souvent nous voyons des féminismes opposés, instrumentalisés, enfermés dans des clivages politiques, culturels ou géographiques. Pourtant, nous devons nous rappeler que l'oppression des femmes sous toutes ses formes est un phénomène mondial. Simone de Beauvoir nous avertissait déjà dans « Le deuxième sexe » : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis, vous devez rester vigilantes votre vie durant. ». Nous craignons hélas que cette menace ne soit déjà bien présente.

Il est donc essentiel de prévenir la compartimentation des luttes. Oui, les contextes diffèrent et les formes de domination varient mais nous ne devons pas tomber dans le piège de la division. Ce qui uni toutes ces luttes c'est le refus de voir la moitié de l'Humanité relégué au second plan. Ce qui doit nous rassembler c'est la volonté de bâtir un monde où chaque femme, quel que soit son lieu de naissance ou sa condition sociale, puisse disposer de son corps, de son esprit, de son destin.

Ensemble, faisons du féminisme une force unificatrice, une force qui, loin de diviser, nous rappelle notre responsabilité commune envers l'Humanité toute entière.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous allons commencer ce Conseil par, comme je le disais, le Conseil Territorial, et donc nous avons deux membres du Conseil territorial qui sont présents et qui vont nous présenter la première question au Conseil d'arrondissement. Je vous donne la parole.

Conseil Territorial

- Intervenants du Conseil territorial : Charlotte Hans, Bamba Fall et Simon Garraud

Charlotte Hans

Bonsoir, peut-être pour se présenter, je suis Charlotte Hans, chargée de développement territorial chez CAGIBIG, acteur de la mutualisation de matériel événementiel.

Bamba Fall

Bonsoir, merci de m'accueillir je m'appelle Bamba Fall, et je suis Directeur artistique pour l'association « Hilarant Productions ».

Charlotte Hans

Donc on est là pour vous présenter une des problématiques qui a été soulevée lors du dernier Conseil territorial mi-janvier. Donc celle qu'on va vous présenter porte notamment sur un besoin de mutualisation de locaux partagés.

Donc lors de ce dernier Conseil territorial les échanges entre les différents acteurs du territoire nous ont permis de voir qu'il y avait pas mal de structure sur le territoire qui avaient des difficultés à accéder à des espaces adaptés à leurs activités. Alors que ce soit notamment des salles de réunions, de répétitions, voir des studios.

Donc la question qu'on voulait vous poser aujourd'hui c'est notamment : « Comment vous pouvez, vous, mettre à disposition des espaces mutualisés pour des acteurs du territoire qui permettrait déjà de créer des projets en interne dans les structures ? Mais aussi potentiellement de créer de nouvelles collaborations et un tissu associatif plus en lien sur le territoire ? ». Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose.

Bamba Fall

Oui peut-être, tout a été dit et assez bien dit, peut-être rajouter quelque chose. En tant qu'assez jeune acteur de la vie associative sur le territoire, il est vrai qu'on connaît plein d'associations, mais on n'a pas l'occasion de travailler ensemble. C'est assez rare qu'on ait l'occasion de pouvoir se réunir sur des projets communs, de pouvoir imaginer un projet qui aille dans une dynamique, qui aille pour tout le monde.

Et c'est vrai que le fait de trouver un espace de rencontre, un effort qui est déjà fait à l'échelle du 1^{er} arrondissement comme les petits déjeuners des acteurs culturels ; mais créer un espace de travail, un espace de rencontre entre les différents partis, les différents membres des associations culturelles de l'arrondissement, et puis même du territoire en général ; pourrait permettre de créer une dynamique et donc de mutualiser plein de choses comme du personnel, comme des moyens. On parle énormément en ce moment de logistique décarbonée, de logistique verte, qui sont des coûts très importants pour les petites structures qui sont majoritairement représentées sur le territoire. Et le fait

d'avoir un lieu mutualisé, un lieu de rencontre, pourrait permettre ces efforts, ces avancées, ces progrès et ces collaborations entre les différentes associations et les différentes structures de notre territoire.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je donne la parole à Yves Benitah pour vous répondre.

Yves BENITAH

Oui merci. Merci à vous. Avant toute chose nous tenions à vous remercier de votre investissement dans ce groupe de travail, dans le Conseil territorial et plus globalement au sein du réseau des acteurs de la culture du 1^{er} arrondissement, créé en 2023 pour mettre en lien les structures du territoire.

Avec Mathilde Cortinovis, adjointe déléguée à la démocratie participative, si nous avons décidé de créer ce CT (Conseil Territorial) de cette année au sujet de la Culture, c'est que nous sommes inquiets des réductions de moyens alloués notamment au Pass Culture, voire sa disparition tout simplement. Des coupes budgétaires de certaines collectivités territoriales, comme de l'État, et de l'impact de ces décisions sur les compagnies, les lieux de diffusion et les artistes se relevant à peine de l'impact de la crise Covid que nous avons vécu et dont le milieu culturel a beaucoup souffert malgré des aides notamment de la Ville de Lyon qui étaient relativement à la hauteur de la difficulté qu'avait traversé ces acteurs culturels.

À Lyon nous avons fait un choix différent car nous savons que la culture joue un rôle essentiel dans le lien social, l'émancipation des individus et l'attractivité de notre territoire. Notre soutien qui est donc plein et entier, passe en premier lieu de la pérennisation du budget de la culture, puisque la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon aussi, a maintenu et a tenu à maintenir les subventions à la culture ; notamment aux petites équipes, et à baisser un petit peu sur les gros équipements, je n'irai pas plus loin sur ce sujet.

Vous le verrez très concrètement lors de ce Conseil d'arrondissement avec le vote de plusieurs délibérations liées aux subventions aux acteurs culturels. Au-delà de ce soutien important nous vous accompagnerons autant que possible et nous engageons à rester à votre entière écoute.

Donc la première question qui avait été posée c'est : « Comment la Mairie peut-elle mettre à disposition des locaux mutualisés pour les associations, afin de créer un environnement favorable à l'émergence et au développement de projets culturels ? » Donc c'est la question que vous avez posée, dans ces termes-là.

La réponse de la Mairie du 1^{er} arrondissement est qu'elle est consciente de l'importance de mettre à disposition des espaces mutualisés pour les associations culturelles afin de soutenir la création et le développement de projets locaux. Depuis le début du mandat nous avons donc entrepris plusieurs choses :

- La première étant de renouveler l'équipe du Lavoir Public en leur donnant une dimension clairement plus culturelle. Donc en 2024 nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour ce lieu, une dizaine de dossiers ont été accueillis, et nous avons choisi une association qui

était assez proche du terrain, et qui maintenant anime ce lieu et fait d'ailleurs régulièrement des appels à résidence. C'est un lieu qui reste ouvert et la nouvelle équipe est à l'écoute du territoire et font en sorte de mieux pouvoir l'accompagner aussi pour qu'elle-même puisse accompagner les acteurs du territoire.

- La deuxième chose, et ça c'est l'héritage de l'ancien mandat, c'est l'Amphithéâtre des Trois Gaules, Bamba, que tu connais aussi un petit peu, on t'y verra peut-être cet été me semble-t-il dans le cadre de Tout le monde dehors ! Et donc depuis 2021, après de nombreux combats, cet amphithéâtre a été mis aux normes et a permis maintenant régulièrement, plutôt dans la période estivale, d'accueillir des événements, grands et petits. Nous allons avoir le festival du « Nid de Poule » La Basse-Cour qui va démarrer là en avril. Et puis de nombreuses programmations notamment dans le cadre de Tout le monde dehors !
- Troisième chose c'est avec l'ouverture de l'ancien collège Truffaut, nous avons plusieurs salles associatives donc qui ont été ouvertes en 2023 et dédiées principalement à la jeunesse. Ces salles peuvent être mises à disposition d'associations culturelles portant un projet en lien avec le public. Elles accueillent très régulièrement des expositions. Vous pouvez découvrir en ce moment une exposition qui s'appelle « Agitation vs. Sérénité ». Nous nous apprêtons d'ailleurs à relancer un appel à occupation pour la période de septembre 2025 à juin 2026. Donc si vous voulez vous fédérer et proposer quelque chose, vous serez les bienvenus.

Au-delà de ces établissements pouvant recevoir du public, vous êtes bien placés pour le savoir, nous avons mis à disposition des espaces, pas toujours simple à exploiter, des anciens garages municipaux pour en faire un espace de stockage géré par l'association « CAGIBIG », expert dans la mutualisation de matériel. Pour compléter, et notre ami Sylvain Godinot m'a rappelé que de nombreux locaux sur le territoire accueillent des équipes artistiques. On ne le voit pas beaucoup parce que ce sont souvent des bureaux ou des petits espaces de répétition mais on en connaît beaucoup.

J'en profite de ce moment-là pour dire que les travaux des Subsistances vont bientôt démarrer, et qu'allaient revenir sur ce site, les pratiques artistiques amateurs qui étaient jusqu'à présent au Centre d'échange de Perrache. C'est-à-dire à peu près un millier de gens qui vont pouvoir pratiquer, en amateur, des arts plastiques. Et vraisemblablement nous verrons, peut-être pas dans ce mandat mais dans le mandat prochain, de faire en sorte qu'il y ait des lieux plus ouverts aux habitants de l'arrondissement pour pouvoir travailler ensemble, se rencontrer et éventuellement y faire des créations.

Voilà ce que j'avais à dire sur cette question-là. Je crois qu'il y avait une deuxième question qui n'a pas été posée. J'espère avoir répondu. Quoi qu'il en soit nous sommes à votre disposition, Madame la Maire, toute l'équipe et moi-même pour vous accompagner, pour être à votre écoute et pour essayer de trouver des solutions pour avancer dessus. Quoi qu'il en soit cette question des locaux est récurrente et il y a encore beaucoup de choses à faire, et je pense qu'on pourra le faire ensemble dans les années à venir, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, et donc à poursuivre, à suivre. Sylvain Godinot vous voulez ajouter quelque chose.

Sylvain GODINOT

Oui, la réponse est déjà très complète, apportée par Yves, mais moi je suis conseiller délégué au Sport mais je suis aussi adjoint au Patrimoine à la Ville.

Et voilà je voulais dire aussi qu'on a des vaisseaux amiraux de la Culture qui sont présents dans le 1^{er}. On va en parler avec le projet des Subsistances bientôt, mais il y a donc l'Opéra de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, les Subsistances, la Condition des Soies avec la bibliothèque qui sont des lieux culturels avec des acteurs culturels confirmés ; mais qui ont aussi vocation, et c'est dans les orientations de la Mairie, d'accueillir des artistes moins confirmés et d'ouvrir leurs lieux parce que pour le coup ils ont des lieux professionnels de haute qualité. D'ouvrir ces lieux-là à des artistes plus débutants, donc je voulais citer ces lieux-là parce qu'ils sont prévus pour.

Citer aussi les deux Centres sociaux puisque dans les centres sociaux on a aussi des activités culturelles et qu'on peut avoir des pratiques artistiques dans ces deux centres sociaux. Et puis citer l'Hôtel Major Martin qui est un autre lieu associatif partagé dans lequel on peut imaginer encore accueillir des pratiques artistiques. Voilà c'était juste pour compléter un petit peu la réponse.

Yves BENITAH

Vous allez voir tous les acteurs, on a une délibération sur les « Scènes Découvertes », il y en a 8 sur Lyon. On en a 4 dans le 1^{er} arrondissement et ce sont plutôt des gens ouverts qu'on peut aller voir et à qui proposer des choses.

Yasmine BOUAGGA

Oui et on n'a pas mentionné les ateliers d'auteurs de bande dessinées dans le collège Truffaut qui sont des ateliers de création.

Après j'entends que vous souhaitez aussi, enfin attirer notre attention sur l'intérêt de lieux qui ne soient pas dédiés à une pratique artistique mais qui puisse se faire rencontrer les différentes pratiques. Et on retient la demande et on va réfléchir à comment est-ce qu'on peut aussi y travailler sur des espaces qui seraient utilisable. Voilà, il y a aussi des contraintes bâtimentaires sur lesquelles il faut qu'on puisse travailler.

En tout cas merci d'avoir engagé ce travail et puis on va poursuivre ensemble pour essayer de faire avancer les projets.

Et donc nous allons accueillir une autre question. Si vous voulez bien vous présenter avant de présenter la question ?

Simon GARRAUD

Bonsoir, je me présente, je m'appelle Simon Garraud, je suis le Vice-Président de l'association « Collision », je représente l'association Collision car mon frère n'est pas disponible pour la réunion.

Et nous sommes une association culturelle et artistique depuis 2019, on représente beaucoup de choses, on a beaucoup de programmation différentes, que ce soit celle de la semaine et celle du week-end. Donc c'est vraiment sur des axes différents, que ce soit sur les expositions, la musique, les ateliers créatifs et artistiques, les expos. Voilà, on est sur plusieurs panels.

Alors la question. Notre question c'était : « Nous aurions aimé en savoir plus sur le rôle que la Mairie du 1^{er} arrondissement peut jouer en tant que médiateur entre les habitants et les acteurs culturels locaux ? Existe-t-il des dispositifs ou des initiatives permettant de faciliter le dialogue entre la concertation et les habitants et les structures culturelles ? ». Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci, eh bien donc pour vous répondre je redonne la parole à Yves Benitah.

Yves BENITAH

Oui merci. Juste une petite précision, effectivement, cette question qui est un petit peu générale et ambiguë. Il m'a été rapporté, et je n'ai malheureusement pas pu assister au Conseil territorial, suite à des remarques par rapport à la question des nuisances sonores. Il me semble que c'était plus dans cet esprit-là. Donc voilà, la réponse est un peu orientée dans ce sens-là, sur la question de médiation.

Donc depuis le début du mandat, la Mairie du 1^{er} arrondissement favorise un dialogue constructif entre les habitants et les lieux de diffusion, et un équilibre en dynamisme culturel et qualité de vie.

Dans cette optique et suite à votre question nous nous engageons tout d'abord à mieux communiquer auprès des riverains sur les événements en plein air générant des nuisances sonores comme les Open air, Open air étant les manifestations faites sur nos places ; en traitant désormais ces événements de manière annuelle et nous avons une meilleure visibilité de leurs programmations. Il faut comprendre que ces Open air, souvent, viennent de demandes d'OTEP, c'est-à-dire d'occupation de l'espace public, directement à la Mairie d'arrondissement. Et certains passaient à travers les mailles de la Mairie du 1^{er}. Donc voilà, un travail a été fait pour effectivement mieux les cerner, en faire un peu moins, et de limiter le nombre d'espaces qui puisse les accueillir, donc pour éviter justement cette question des nuisances.

Petite aparté, effectivement on a fait en sorte que sur l'Amphithéâtre des Trois Gaules qui est quand même une caisse de résonance, de faire en sorte que quand qu'on y passe de la musique on y passe de la musique acoustique, et qu'effectivement on n'ait pas trop de décibels. Bien que je milite pour les musiques actuelles mais elles ont des lieux dédiés pour ça.

Donc il nous semblait important, en traitant désormais ces événements de manière annuelle, nous avons une meilleure visibilité de leurs programmations ce qui nous permet d'anticiper et d'informer plus efficacement les habitants concernés. Et souvent leur première demande, lorsqu'il y a un conflit récurrent avec un établissement, c'est d'être prévenu.

Par ailleurs, nous accompagnons la structuration d'une antenne de l'association « Bars-Bars » dans notre arrondissement, qui est portée par « La Grooverie » hein, qui est une initiative qui est née à Nantes me semble-t-il et qui fédère un peu tous les bars de nuits qui passent notamment des groupes musicaux. Donc ça pour nous c'est très intéressant parce qu'effectivement ça fédère tout ce type de

lieux. Et effectivement on peut en discuter de ces questions-là, nuisances, voire plus, de programmation culturelle. Cette association fédère des bars et lieux de diffusion culturelle en leur apportant un cadre juridique et professionnel. Nous nous engageons à travailler étroitement avec eux pour faciliter le dialogue et la mise en place de bonnes pratiques avec des établissements.

Enfin, nous tenons à rappeler l'existence de plusieurs dispositifs de médiation au niveau de la Mairie. La Ville a lancé courant 2024 un service de médiation pour les décisions prises par la Municipalité. En parallèle, la Mairie du 1^{er} arrondissement accueille hebdomadairement un délégué défenseur des droits, une conciliatrice de justice et des associations spécialisées dans la médiation. Ces services sont à disposition des habitants et des acteurs du territoire pour trouver des solutions à l'amiable sans passer par des dispositifs juridiques qui peuvent être longs et coûteux. Ils vous permettent d'exprimer vos besoins et d'échanger sur d'éventuels conflits et de trouver des solutions concrètes.

La Culture est un bien commun qui se construit ensemble et nous veillons à maintenir un dialogue permanent en ce sens. J'espère avoir répondu à votre question. Et pour témoigner, effectivement, la Mairie du 1^{er} arrondissement est une Mairie ouverte où on accueille autant bien les acteurs culturels et associatifs que les habitants. Et on essaye dans la mesure du possible avec toute l'équipe, je pense à Bertrand, à Jean-Christian, qui sont dans leur domaine que ce soit au niveau du commerce ou du cadre de vie ; sont sur le terrain et participent aussi à cette médiation, peut-être d'une façon plus informelle.

Voilà, merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, je voulais ajouter qu'effectivement tout ça, ça s'inscrit dans un travail sur les politiques de la nuit avec un souhait de trouver des justes équilibres mais aussi de reconnaître la contribution des bars musicaux et des cafés culture, que ce soit café-théâtre, café-concert, à la création et à la diffusion culturelle.

Donc on a vraiment ce souhait d'apporter cette reconnaissance et pour ça, ça implique qu'on travaille effectivement à des dispositifs de médiation qui permettent de trouver des solutions lorsqu'il y a des tensions qui peuvent émerger.

Madame Boffet, vous souhaitiez prendre la parole.

Laurence BOFFET

Oui merci Madame la Maire. Simplement, en décalant un peu le débat, pas forcément sur les conflits, témoigner d'expériences qui auraient eu lieu dans les années antérieures dans le 1^{er}.

Une première expérience qui s'appelait « dialogue sur l'air urbain » qui a permis aux Conseils de quartiers et aux habitants de discuter sur les arts graphiques ou les tags selon les points de vue. Mais ce qui était intéressant dans cette démarche qui avait été initiée par les Conseils de quartiers c'est qu'ils étaient allés se balader dans des tas de lieux culturels de l'arrondissement, faire des conférences aussi dans des endroits improbable et à rapprocher des points de vue qui sont quand même difficiles à rapprocher d'habitude. Et ça a permis quand même de finir avec une expo au lycée La Martinière. Et

ça c'était intéressant parce que là aussi dans les brassages culturels ou intergénérationnels c'était assez important.

Une autre expérience, parce que celle-ci aussi avait réussie, était une autre initiative des Conseils de quartiers ; alors ils sont membres du Conseil Territorial donc c'est peut-être des choses à développer, qui s'appelaient « de Scènes en Scènes » avec l'ensemble des acteurs culturels, des salles culturelles ou des bars du 1^{er} qui du coup s'étaient tous réunis, et qui avait fait une forme de porte ouverte aux habitantes et aux habitants pour leur faire découvrir les lieux de culture. Plutôt vraiment pour les habitants donc soit avec des tarifs préférentiels soit des accès à une répétition particulière, etc... Ce qui là aussi permet à des habitantes et des habitants, qui pratiquent rarement ces lieux, de les découvrir, de découvrir les équipes, de s'en faire une autre image. Et ça aussi ça participe d'une forme de médiation un peu différente. Ça avait fait d'autres petits qui peuvent rejoindre aussi la question précédente de mieux se connaître les uns les autres et apprendre à travailler ensemble.

Mais je trouve que ce serait moins intéressant si c'était initié par la Mairie que si ça vient des acteurs culturels ou des Conseils de quartiers eux-mêmes, peut-être dans le Conseil Territorial, et que ce soit bien sûr appuyé. Mais je pense qu'Yves partagera mon point de vue et s'il y a une volonté des acteurs, ça ne peut pas s'imposer par le haut. Mais c'est des initiatives je pense intéressantes pour le dialogue en continu sur la culture.

Et le 1^{er} a une vie nocturne riche qu'il faut garder et donc voilà il faut absolument qu'on ait ces points de médiation justement.

Fatima BERRACHED

Juste en complément par rapport à ce que vient de dire Laurence et pour information. Si ça vous dit de refaire les mêmes éditions, c'est que les deux premières éditions des deux actions présentées ont été financées dans le cadre des APICQ, qui est donc les appels à projets pour les Conseils de quartiers. Donc ça peut vous donner des idées pour aider au financement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, donc ça nous donne des idées pour la suite et c'est l'objectif de ces interpellations du Conseil territorial, c'est vraiment de nourrir nos politiques publiques et de toujours les alimentées avec les sujets qui se posent concrètement aux acteurs du territoire.

Fin du Conseil Territorial

Donc nous allons poursuivre la séance avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025. Est-ce qu'il y a des demandes de modifications ou des remarques. Eh bien donc je vous propose de l'approuver à main levée.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre approbation unanime et nous allons passer à l'examen des délibérations d'arrondissement.

La première concerne, on fait beaucoup de question aujourd'hui, la question de l'arrondissement qui sera présentée au Conseil Municipal, et comme elle concerne les commerces je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous la présenter.

Délibérations arrondissement

- Délibération : 2025-69972-MA1-445 Question de la Mairie du 1^{er} arrondissement portée au Conseil Municipal du 27 mars 2025

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Eh bien, je crois, comme nous le démontrons depuis le début du mandat nous avons à cœur de soutenir le commerce indépendant dans notre arrondissement et nous sommes attentifs, depuis la sortie de la très délicate période de 2020-2021, aux signaux qui nous alertent sur les difficultés rencontrées par les acteurs commerciaux de notre arrondissement.

Aussi, notre équipe d'élus du 1^{er} a souhaité interpeller le Conseil Municipal avec la question suivante :

« Le tissu commercial du 1^{er} arrondissement fait sa richesse, son animation et son identité : boutiques indépendantes, ateliers d'artisans et de créateurs, restaurants de quartier... Pourtant les associations de commerçants nous alertent sur leurs difficultés : des Assises du Commerce se sont tenues à l'automne, dont sont remontées un certain nombre d'alertes et de préconisations, notamment concernant les loyers commerciaux. Les loyers trop élevés qui mettent en péril le commerce indépendant, favorisent les grandes enseignes internationales qui font du placement d'image, et la restauration rapide standardisée. Une autre activité se développe : la transformation des rez-de-chaussée commerciaux en meublés touristiques.

Phénomène nouveau, alimenté par le succès des plateformes type Airbnb, on l'observe dans les Pentes et en Presqu'île, or la réglementation métropolitaine concernant le meublé touristique ne protège pas les linéaires commerciaux, et l'actuelle rédaction du Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat n'inclut pas de disposition concernant ces activités de meublé touristique, comme c'est le cas à Paris par exemple.

Monsieur le Maire, face à ces logiques spéculatives, que pouvons-nous faire pour soutenir nos commerçants et le dynamisme si caractéristique du 1^{er} arrondissement ? »

Merci de votre attention.

BOUAGGA Yasmine

Merci beaucoup, y a-t-il des remarques ou des demandes d'amendement sur cette question ?

Eh bien je vous propose de voter pour approuver sa transmission au Maire de Lyon à l'occasion du prochain Conseil Municipal du 27 mars.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette approbation unanime et nous allons à présent passer à l'examen de délibérations concernant l'arrondissement et concernant la Ville.

Il y a d'abord l'appel à manifestation d'intérêt que va nous présenter Mathilde Cortinovis et ensuite, l'inventaire des équipements transférés. Nous aurons deux présentations, je vous donne la parole Madame l'adjointe.

- **Délibération : 2025-69919-MA1-444 Appel à manifestation d'intérêt – Clos Galsem**

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Oui sans trop vous spoiler, les deux sont quand même assez liés, mais je vais d'abord commencer par l'appel à manifestation d'intérêt. Je suis ravi de vous le présenter.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à dynamiser notre 1^{er} arrondissement tout en soutenant une ou plusieurs associations locales. Il concerne le complexe sportif Général Giraud qui est situé au 33 bis Cours Général Giraud. Ce site est composé de 5 bâtiments qui comprennent des salles de réunions, un boulodrome couvert composé de 8 jeux, des locaux de stockage et de rangement, des sanitaires, des bureaux, d'une cuisine, d'une salle de restauration et d'un ancien logement.

L'association « Lyon Sport Métropole » qui a été créée en 1970 occupe une partie du site et le « Cercle des chefs d'ateliers » devrait occuper un autre bâtiment du site dès septembre de cette année.

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2025, le bâtiment C de cet espace, qui est composé de sanitaires, de bureaux, d'une cuisine et d'une salle de restauration sur 2 niveaux ; sera transféré à la Mairie du 1^{er} arrondissement, et je vous en reparle tout de suite après.

Mais du coup, une partie de cet espace sera mis à disposition. L'association « Lyon Sport Métropole » aura l'espace bureau, et l'association du « Cercle des chefs d'ateliers » aura la partie haute de la salle de restauration. Mais comme le reste du local est vacant, ce qu'on vous propose avec la Mairie du 1^{er} arrondissement c'est de lancer cet appel à manifestation d'intérêt pour mettre à disposition cet espace pour qu'une association puisse proposer une activité qui sera en lien avec l'alimentation durable. Le développement des liens inter-associations avec les occupants du site et avec tout le tissu associatif du territoire. On lui demandera également de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale. L'association ou le groupement d'associations devra également promouvoir des valeurs sociales fortes et s'inscrire dans les valeurs du sport, de la culture, de la convivialité, de la solidarité et de la transition écologique.

Donc tout type d'association ou de groupement d'associations qui s'inscrit dans les orientations de l'appel à projet pourront être éligible. Nous attendons du coup les propositions d'ici le 21 avril 2025, une date qui peut être prolongée en cas d'absence de réponse. La Mairie du 1^{er} arrondissement

propose plusieurs visites de ces lieux afin de faciliter la réponse à l'appel à projets, donc il y en aura 3 qui vont arriver dans les semaines à venir.

La structure qui est retenue pourra donc débuter son activité dès que les travaux nécessaires auront été réalisés. Donc si cela vous intéresse, évidemment dans l'appel à manifestation d'intérêt vous avez toute la présentation des locaux, du contexte, toute la typologie du projet attendu.

L'analyse de ces candidatures va être réalisée par un jury qui sera composé de :

- Trois représentants des élu.es d'arrondissement ici présent
- D'un représentant des services de la Mairie du 1^{er}
- D'un représentant de Lyon Sport Métropole qui est occupant d'une partie du complexe
- Et également d'un représentant du Cercle des chefs d'atelier qui est aussi sur place
- Et enfin d'un représentant de la Direction des Sports de la Ville de Lyon

J'invite donc toutes les associations intéressées à visiter les locaux et à déposer un dossier, et j'ai hâte de découvrir le nouveau projet qui va animer cet espace. Je vous invite donc cher.es collègues à voter favorablement cet appel à manifestation d'intérêt ainsi que ses modalités présentées.

BOUAGGA Yasmine

Merci beaucoup, y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Eh bien je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup et donc c'est adopté à l'unanimité, cet appel pourra j'espère, retenir une structure candidate qui animera ce lieu, qui sera d'ailleurs aussi un nouveau lieu associatif pour le quartier. Je vous redonne la parole pour les équipements transférés.

Délibérations Ville

Equipements transférés

- Délibérations :
 - 2025-69922-MA1-443 Modification de l'inventaire des équipements de proximité – Mairie du 1^{er}
 - 2025-43664-CMMA1-419 Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 1^{er} arrondissement – Inventaire stabilisé
 - 2025-43663-CMMA1-417 Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 1^{er} arrondissement – Discordance
 - 2025-43662-CMMA1-418 Modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 1^{er} arrondissement – Concordance

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Mes cher.es collègues je vous propose donc de vous présenter 4 délibérations d'un coup parce qu'elles ne s'entendent qu'en les étudiant dans leur intégralité.

Ces quatre projets de délibérations présentent la liste des équipements des équipements de la Ville de Lyon à la Mairie du 1^{er} arrondissement, dans le cadre de la loi PML que vous connaissez bien.

La Mairie du 1^{er} arrondissement propose de modifier la liste actuelle afin d'intégrer la gestion de 2 nouveaux équipements. Donc celui dont on vient de parler, le bâtiment C du Clos Galsem et d'autre part la salle de boxe et de musculation qui est au stade et gymnase Roger Duplat, qui est donc situé au 8 rue Marie-Anne Lerodier.

Donc pour la gestion du Clos Galsem, l'AMI que je viens de vous présenter permettra de faire vivre ce lieu. Et concernant la salle de boxe et de musculation du gymnase Genety qui était en fait pour l'instant le seul espace non transféré du site, on propose d'avoir un transfert pour avoir une gestion plus cohérente de ce gymnase de la part de la Mairie du 1^{er} arrondissement.

Voilà, donc dans ce cadre on va transférer des équipements mais il est évidemment aussi prévu de réévaluer la dotation du 1^{er} arrondissement, notamment à l'appui d'un bilan de dépense pour qu'il puisse supporter les coûts de fonctionnement et d'investissement inhérent à la bonne mise en place de ces projets de proximité.

Donc afin d'officialiser ces transferts d'équipements, là je vous demande votre attention parce que c'est technique. Donc je vous invite à donner un avis favorable aux deux premières délibérations parce qu'elles présentent l'état des équipements transférés tels qu'ils sont aujourd'hui. Alors il y en a deux, parce qu'il y en a un qui concerne l'arrondissement dans un premier temps et ensuite celui de la Mairie Centrale. Ensuite, je vous invite à donner un avis défavorable à la troisième délibération qui montre la discordance entre l'existant et le souhaité, et enfin de voter pour l'inventaire concordant qui intègre le transfert de ces nouveaux équipements que nous sommes ravis d'intégrer aujourd'hui.

BOUAGGA Yasmine

Merci, donc j'espère que vous avez bien suivi. Donc pour la modification de l'inventaire des équipements transférés à la mairie du 1^{er}, je vous invite à voter pour. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, donc pour la délibération de l'arrondissement nous avons un vote favorable unanime.

Ensuite nous devons donner notre avis sur la délibération Ville. La première modifie l'inventaire des équipements en intégrant ces nouveaux. Et donc je vous invite à donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup. La délibération suivante présente un inventaire de discordance, je pense que c'est une rémanence de tradition obscure mais enfin voilà je vous invite à voter contre.

Qui vote contre ? On vote contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Nous avons un avis défavorable unanime, et enfin la dernière acte la modification, la concordance de l'inventaire arrondissement et inventaire Ville, et donc je vous invite à voter pour.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Donc nous avons un avis favorable unanime sur la quatrième. Eh bien merci beaucoup, nous en avons fini avec cette petite gymnastique et nous allons passer à l'examen de délibérations portant sur le Patrimoine et la première concerne la Galerie des Terreaux et je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous la présenter.

Patrimoine

- Délibération : 2025-43792-CMMA1-435 "Galerie des Terreaux – Travaux de démolition et de curage" – Opération n° 01204006 – Lyon 1^{er} – Lancement des travaux et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00014

Bertrand PINOTEAU

Eh bien merci Madame la Maire. En effet nous reparlons en Conseil de la Galerie des Terreaux et c'est donc une excellente nouvelle. Je vous avais présenté il y a un peu plus d'un an au Conseil de janvier 2024 une délibération relative à l'acquisition par la Ville des 3 lots de propriétés manquants jusqu'alors, pour que nous puissions envisager des travaux d'envergure dans cette galerie.

Les négociations avec les copropriétés concernées ont pour mémoire nécessité un peu plus de 3 ans, mais avaient fini par aboutir, grâce notamment à l'opiniâtreté des services de la Ville. Sur la base du projet porté par notre majorité, à savoir un lieu dédié à la promotion de l'économie circulaire, de la réparation et du ré-emploi ; accueillant des artisans réparateurs en plein cœur de Lyon face à l'Hôtel de Ville.

Il s'est passé depuis le début 2024 un certain nombre de choses et notamment vous vous en souvenez, une ouverture temporaire au printemps dernier de la Galerie des Terreaux pour accueillir le Festival "AIRT DE FAMILLE" acte 3, porté par la dynamique équipe d'Omart. Mais également bien sûr le travail des services et de bureaux d'études pour préfigurer la suite en vue de l'installation de la future Cité des Artisans Réparateurs.

Nous arrivons donc aujourd'hui à l'étape suivante, à savoir le démarrage des travaux, dit, du propriétaire, qui se dérouleront en 2 phases :

- Une première phase de démolition et curage essentielle. Essentiellement démolition des structures métalliques des anciennes cellules commerciales. Première phase dont les études sont achevées et pour laquelle les travaux sont programmés d'avril à juillet de cette année.

- Une seconde phase ensuite qui intégrera des travaux de façades et d'installation de sanitaire dont les études vont démarrer en mai pour des travaux à partir du printemps 2026. L'ensemble de ces prestations à la charge du propriétaire, donc de la Ville de Lyon est estimée à 1,7 millions d'euros, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris bien entendu ; et rentre dans l'enveloppe validée dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

C'est l'objet de la présente délibération. Pour la suite sachez que les discussions se poursuivent en vue de confier ce lieu par bail emphytéotique administratif à un opérateur qui sera chargé de son aménagement et de sa gestion.

A ce jour le calendrier prévisionnel est le suivant, bien entendu, susceptible d'évolution, mais j'ai confiance là encore en l'engagement des services de la Ville sur ce dossier. Donc le calendrier prévisionnel :

- Une délibération relative à la promesse de bail au Conseil Municipal de septembre,
- Un début de travaux d'aménagement en 2027,
- Pour un objectif d'ouverture de la Cité des Artisans Réparateurs fin 2028.

Donc avec le début de ces travaux du propriétaire, je me réjouis bien sûr que nous puissions célébrer aujourd'hui le passage du stade de projet au stade d'opération. La future Cité des Artisans Réparateurs est en route. Je vous propose donc bien évidemment, mes cher.es collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Eh ben donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime et j'espère qu'effectivement nous pourrions avancer comme on le souhaite sur ces travaux. Nous continuons sur les délibérations Patrimoine et je donne la parole à Noé Froissart pour nous présenter celle concernant le site patrimonial remarquable qui s'étend sur notre territoire.

- Délibération : 2025-43813-CMMA1-439 Etude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux-Lyon – Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'Etat

Noé FROISSART

Merci Madame la Maire. Une délibération, second tour, donc puisque c'est la deuxième fois cette année. Je ne vais pas refaire toute l'explication sur le SPR, je pense que vous me remercirez.

Comme vous le savez le 1^{er} est un territoire patrimonial avec beaucoup d'enjeux historiques et donc beaucoup de documents de protection associés à ça, de même que le Vieux-Lyon. Et l'idée là, c'est de

mettre à jour ces documents et notamment celui du Vieux-Lyon pour pouvoir mener des opérations plus conformes à ce qu'on fait aujourd'hui parce que, pour mémoire, le document du Vieux-Lyon date des années 1970.

Pour faire cette mise à jour-là, l'État nous demande d'agrandir le périmètre, et c'est sur ce point-là qu'on discutait la dernière fois puisqu'ils voulaient agrandir le périmètre et sans bien préciser quelles seraient les règles qui s'appliqueraient là-dedans. Sans préciser non plus quel type de document on allait mettre en place. Et notre crainte était que l'on mette en place un document qui serait trop lourd, trop rigide et qui ne permettrait pas d'adapter au fur et à mesure les documents d'urbanisme et de planification aux meilleures techniques disponibles, c'était un peu ça qui nous posait problème.

C'est pourquoi la dernière fois je vous avais invités à voter contre la délibération, de manière à ce que nous rediscussions avec les trois parties concernées, donc Ville, Métropole et notamment l'État. Suite à notre délibération la dernière fois, nous avons donc rediscuté et nous avons trouvé un terrain d'entente qui sera au bénéfice du patrimoine et des habitants.

Et donc c'est pourquoi, cette fois-ci, je vous inviterais à voter pour la délibération. Pour vous expliquer rapidement le terrain d'entente trouvé, comme le veut l'État nous allons mener les études nécessaires à l'extension du secteur patrimonial remarquable qui couvrira donc grosso modo les secteurs UNESCO, donc Vieux-Lyon, Presqu'île et 1^{er} arrondissement. Et les documents de protection qui seront mis à l'intérieur de ça :

Concernant le 1^{er} arrondissement on va réviser l'AVAP existante et on va utiliser uniquement le PLU-H, donc un document à la main de la Métropole qui est modifié tous les 2 ans comme vous le savez. Ce sera ce document-là qui servira de gestion sur le 1^{er} arrondissement.

Donc ça permet à l'État d'avoir étendu ce secteur patrimonial remarquable ce qui permet, et c'est important, aux habitants de toucher plus de subventions, notamment par le biais de crédits d'impôts qui sont versés directement aux entreprises lorsqu'ils entreprennent des travaux de rénovation, que ce soit rénovation thermique ou rénovation tout court de leur bâtiment.

Donc pour les habitants cette extension, quand elle aura lieu en 2026, permettra de toucher un petit peu plus d'aide pour rénover leur bât et du coup pourrons plus facilement suivre toutes les demandes des ABF (Architectes des Bâtiments de France) qui sont là pour protéger le territoire. Et puis pour la Ville de Lyon, pour la Métropole on garde quand même la main sur comment on veut orienter notre territoire, et c'est une bonne nouvelle.

C'est pourquoi je vous invite donc à donner un avis favorable à cette délibération qui permettra de réaliser les études nécessaires à tout ce que je viens de dire. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Eh bien je tiens aussi à remercier beaucoup Noé Froissart pour son implication qui a permis d'introduire les évolutions nécessaires, aussi en lien avec les adjoints des autres arrondissements concernés. Et je pense que nous avons vraiment une délibération améliorée par rapport à la dernière fois. Donc je vous invite à voter favorablement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Eh bien merci pour cet avis favorable unanime, c'est donc un bon signe qui est envoyé. Nous allons rester dans le sujet protection du patrimoine avec une délibération portant sur les arêtes de poissons et je donne la parole à Sylvain Godinot pour nous la présenter.

- **Délibération : 2025-43674-CMMA1-436** Approbation de la demande d'inscription des galeries antiques dites "arêtes de poissons" au titre des monuments historiques par la Ville de Lyon à la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Sylvain GODINOT

Merci Madame la Maire. Alors je suis très heureux de vous présenter cette délibération.

C'est la première fois qu'on a l'occasion pendant ce mandat-ci de proposer l'inscription à l'inventaire des monuments historiques d'un bâtiment public. Donc il s'agit ici des "arêtes de poissons" qui est un bâtiment public souterrain que connaissent très bien les lyonnaises et les lyonnais, qui y sont très attachés. En témoigne le succès de notre visite virtuelle qui a été réalisée grâce au Budget Participatif. On est maintenant à plus de 30 000 visiteurs sur ce site.

Donc il y a plusieurs objectifs à cette demande d'inscription à l'inventaire des monuments historiques :

- La première c'est de stimuler les études historiques sur ce patrimoine archéologique, qui ont déjà lieu avec le Service Archéologique de la Ville de Lyon.
- La deuxième c'est d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la valorisation du site.
- La troisième bien sûr c'est un enjeu de protection.

Donc protection, obtenir un appui de l'État pour des subventions aux travaux monuments historiques et puis travailler la question des intrusions qui ont lieu sur ce site. Je voulais quand même citer ce sujet-là en Conseil d'arrondissement. Il y a un double enjeu avec les intrusions :

Le premier enjeu il est sur la sécurité des personnes, c'est un site qui est dangereux donc on a peur de retrouver des personnes blessées voir pire dans ce site un jour après des intrusions.

Et puis le deuxième enjeu c'est un enjeu de dégradation puisqu'il y a des tags qui sont commis sur un terrain d'études archéologiques qui a 2 000 ans d'histoire et qui risque de rendre impossible les recherches qui sont réalisées.

Je précise aussi que ça ne va pas compliquer les règles d'urbanisme du 1^{er} arrondissement qui sont déjà très protectrices et que c'était un point de vigilance de ces élu.es de ce sujet. Donc je vous invite à voter favorablement ce rapport. Et bien sûr ce n'est qu'une première étape puisqu'il nous reste à travailler la question de la propriété du site entre les différents acteurs publics, et la question de sa sécurisation bien sûr pour limiter ces intrusions.

Yasmine BOUAGGA

Des questions qu'on sait complexes. Oui, il y a des demandes d'interventions donc Laurence Boffet.

Laurence BOFFET

En fait finalement vous me laissez sur ma faim mais ça ne fait rien. Sur la question de la propriété ou de comment ça se passe ? Il y a quand même des pistes de réflexion sur ces éléments dits-complexes ?

Sylvain GODINOT

Aujourd'hui il relève du domaine public et la Ville de Lyon s'est comportée comme propriétaire historiquement, notamment à l'époque des travaux qui ont eu lieu pendant le métro, où on a quand même pas mal bétonné les intersections pour les sécurisées et éviter des affaissements.

Et puis depuis plusieurs décennies c'est la Métropole qui y est le plus fréquemment puisqu'il y a le Service des Galeries qui le gère, notamment pour la circulation des eaux souterraines. Voilà, après l'État pourrait aussi revendiquer la propriété, et puis on a les propriétaires du foncier par-dessus donc ça va nécessiter un petit peu d'études juridiques sur cette question de la propriété. Et pour l'instant la question est soulevée mais pas tranchée, voilà.

Et en complément l'inscription aux monuments historiques va obliger les acteurs publics à accélérer un peu leur vitesse de traitement de cette question.

Yasmine BOUAGGA

Oui, il y a un certains nombres de sujets comme ça qui sont compliqués dans les répartitions des compétences des collectivités. En tout cas donc pour l'inscription au titre des monuments historiques je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable et nous en parlons tout à l'heure, les Subsistances vont connaître des travaux et je vous redonne la parole Sylvain Godinot pour nous présenter cette opération.

- Délibération : 2025-43591-CMMA1-437 "Les Subsistances – Réhabilitation et modernisation du site " – Opération n° 01182023 – 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1^{er} – Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation e programme n° 2021-1, programme n°20005

Sylvain GODINOT

Oui alors j'ai le plaisir de ré-intervenir sur cette opération d'ampleur.

Donc il s'agit de travaux très importants, 6,3 millions d'euros de travaux pour environ 2 600 m² de bâtiments concernés. Donc les objectifs c'est bien sûr :

- De rénover ce site.
- D'aménager une partie qui est sous-utilisée et qui va pouvoir accueillir, on en parlait tout à l'heure, les pratiques artistiques amateurs de l'ENSBAL qui doivent quitter le centre d'échange de Perrache pour permettre la nouvelle vie de celui-ci.

- On va profiter de ces travaux pour moderniser également le bâtiment du Quai des Arcs et le restaurant à l'entrée du site.
- Et puis faire des travaux aussi d'amélioration des conditions d'accueil d'une partie administrative du bâtiment.

Donc les études ont déjà eues lieux, on avait déjà voté le lancement des études au début du mandat. L'architecte retenu qui va assurer la maîtrise d'œuvre des travaux est Monsieur Nicolas Guillot, dont l'agence vient de changer de nom et s'appelle maintenant En lieu et places. C'est un architecte lyonnais qui siège dans le 4^{ème} arrondissement. Voilà, je vous invite évidemment à voter favorablement ce beau projet.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Eh bien donc, je vous propose de donner un avis favorable permettant donc le démarrage de ces travaux.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et nous allons aborder une délibération portant sur la Santé dont je vais donner la parole à David Souvestre pour nous la présenter.

Santé

- Délibération : 2025-39931-CMMA1-442 Stratégie de protection de la Ville de Lyon contre les PFAS

David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire, effectivement il n'y a qu'une délibération.

Garantir un environnement sain aux lyonnaises et aux lyonnais est un impératif. Aujourd'hui nous faisons face à une pollution qui est invisible mais omniprésente hein, c'est celle des PFAS, ces polluants éternels qui contaminent notre eau, qui contaminent notre air et nos sols.

Alors ce sont des molécules que l'homme a commencé à fabriquer après la Seconde Guerre Mondiale pour un peu d'histoire. Elles sont prisées pour leurs propriétés qui sont exceptionnelles, imperméabilité, résistance à la chaleur, durabilité. Et elles se sont imposées partout, dans les textiles, dans les cosmétiques, les emballages alimentaires, les poêles antiadhésives pour que nos viandes ne collent pas quand on les cuit, les mousses anti-incendie, les farts à skis, pour citer quelques exemples.

Le problème c'est qu'elles ont le défaut de leur qualité et nous n'arrivons pas à nous en débarrasser, et ce n'est pas par hasard qu'on les appelle "polluants éternels". Aujourd'hui ces polluants sont partout, les dernières recherches scientifiques prouvent qu'on en trouve même maintenant en Antarctique et leurs effets sur la santé et l'environnement sont bien connus, ils sont néfastes.

- Sur la santé ils entraînent une augmentation du cholestérol, l'obésité, un risque accru des cancers, des effets sur la fertilité, ou encore une diminution du poids des nouveau-nés.
- Sur l'Environnement ils provoquent la contamination de l'eau potable, la pollution des sols agricoles, de nos écosystèmes. Ils sont une menace durable pour la biodiversité, et ce n'est malheureusement qu'une partie émergée de l'iceberg puisque la taille et la dangerosité sont encore probablement sous-estimées.

Donc c'est pour lever le voile de l'ignorance et faire face à cette menace que la Ville de Lyon a décidé d'agir. Elle engage une stratégie, on va dire ambitieuse, et qu'on pourrait résumer ainsi. Agir, protéger, ne plus subir. Il s'agit d'une stratégie en 3 axes :

- Le 1^{er} axe consiste à prévenir l'exposition des habitants en informant massivement sur les dangers des PFAS et en éliminant les sources de contaminations dans les équipements publics, notamment nos écoles, nos crèches, mais également dans les cantines.
- Le 2^{ème} axe vise à mieux comprendre pour mieux agir, en cartographiant la pollution, en renforçant les études scientifiques et en identifiant les meilleures solutions des dépollutions.
- Et enfin le 3^{ème} axe c'est de faire cesser les pollutions en exigeant des industrielles qu'ils rendent des comptes en renforçant la réglementation locale, en assurant aussi un plaidoyer et un lobbying au niveau national et européen, et en menant si nécessaire des actions en Justice.

Donc vous l'avez compris, ces 3 axes sont un engagement ferme pour l'avenir. Les PFAS sont nombreux, leur liste s'étire à l'infini au gré d'infimes variantes moléculaires. Donc je n'ai cité aucun exemple de PFAS car elles sont aussi difficiles à prononcer qu'invisible à l'œil humain, et pourtant ils sont bien là, menaçant notre santé, notre environnement et notre avenir. Donc rendre visible l'invisible, voilà tout l'enjeu de cette nouvelle stratégie.

Et c'est pourquoi je vous invite à émettre un avis favorable, je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui Laurence Boffet.

Laurence BOFFET

Oui. On a choisi, j'en profite je reprends ma casquette Métropole je le fais rarement mais sur cette question des PFAS, plutôt de rendre publique les problématiques que nous vivons et de ne pas cacher derrière son robinet quelque part la qualité de l'eau.

Et donc on a plusieurs actions qui sont engagées, je ne vais pas toutes les citer ce soir néanmoins je vais en citer une qui concerne "l'Assemblée des Usagers de l'Eau" qui a été créé à l'occasion de la création de la Régie Publique de l'Eau. Qui a engagé un travail déjà avec la Commission des Services

Publics locaux de la Métropole, d'avoir des infos/débats sur la pollution de l'eau et il y a eu un premier info/débat en décembre sur les PFAS. Il y aura un cycle de travail qui est : « travailler sur la question de la pollution de l'eau », je pense à partir de ce printemps à cet automne.

Je fais un peu cette pub parce que cette assemblée est ouverte à toutes les habitantes et tous les habitants de la Métropole de Lyon, et ça permet de publier également régulièrement leurs travaux et ainsi que tous les travaux et études puisque c'est un sujet qui est assez complexe. Mais je voulais aussi redire, parce qu'on me pose très souvent la question, que la qualité de l'eau à Lyon est très bonne, que l'eau du robinet est autant affectée que l'eau en bouteille sur ces questions ; qu'il n'y a pas de différence et qu'à la limite je dirais même que l'eau du robinet est encore plus contrôlée puisqu'on a vu que dans les différents scandales que les entreprises privées ne faisaient pas forcément les contrôles au même titre que pour l'eau potable.

Et donc il n'y a pas de crainte de ce point de vue sur Lyon plus qu'ailleurs. En tout cas on a cette surveillance-là et une grande transparence sur les actions que nous menons, ce qui change un peu.

Et je voulais vous redire cela par rapport à la qualité de l'eau potable qu'on me pose souvent la question, il n'y a pas de problème. En tout cas s'il y en a, nous le disons, nous disons comment nous ferons ; et je pense que s'attaquer à la source des pollutions qui est aussi un des axes qu'a cité David est très important dans ce domaine, puisqu'on ne peut pas se permettre de dire qu'on traitera tout le temps tous nos problèmes mais sans agir sur les sources. Surtout que l'action sur la qualité de l'eau derrière c'est souvent de l'argent public et le principe du pollueur-payeur, vous l'avez vu, est pas toujours facile à faire appliquer.

David SOUVESTRE

Surtout dans un domaine, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est que quand on a réussi à identifier une molécule, qu'on a identifié l'entreprise, il suffit juste de modifier légèrement cette molécule pour qu'elle continue en fait à participer, à agir. C'est la limite en fait actuellement de la lutte contre les PFAS, en fait il faudrait qu'on arrive à les interdire totalement, pas molécule par molécule.

Yasmine BOUAGGA

Alors la loi récemment adoptée en niche parlementaire par le groupe Écologiste et Social permet d'interdire quand même un grand nombre de ces PFAS, et surtout fait reposer maintenant le coût sur les entreprises qui émettent ces polluants parce qu'il n'est pas équitable que ce soit le contribuable, la collectivité qui paye le coût de la dépollution, le coût du traitement de l'eau, etc...

Et donc ces grandes entreprises que nous avons sur le territoire lyonnais doivent payer pour les dommages causés. Et je signale aussi que les collectivités, et des collectifs aussi, engagent des actions en Justice. Donc il y a une action de groupe là aussi qui propose aux citoyens/citoyennes affectés de rejoindre aussi un contentieux pour faire reconnaître leurs droits face à ces entreprises qui polluent.

Eh bien si vous en êtes d'accord je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération sur la stratégie de protection de la Ville de Lyon contre les PFAS.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime et nous allons à présent examiner une série de délibérations portant sur la Culture et sur les Solidarités internationales. Et donc pour les présenter, d'abord s'agissant de la Culture je vais donner la parole à Yves Benitah peut être pour des présentations groupées pour certaines ?

Culture et Solidarités internationales

- **Délibérations :**

- 2025-43549-CMMAA1-432 Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés "Scènes Découvertes" pour un montant global de 485 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions
- 2025-43699-CMMA1-427 Attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "La Basse-Cour" du 26 avril au 21 juin 2025
- 2025-43548-CMMA1-433 Attribution de subventions de fonctionnement à 29 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur des enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles – FIMA, pour un montant global de 712 000 euros – Approbation de conventions

Yves BENITAH

Oui tout à fait, j'allais vous le proposer merci Madame la Maire. Je présenterai les délibérations en 2 fois. Une première partie sur l'attribution de subventions, nous avons 3 délibérations.

En avant-propos je voulais signaler que nous avons obtenu déjà depuis 2 années avec Madame la Maire de pouvoir avoir accès aux arbitrages sur les subventions qui étaient prévues, proposées, par le Service de la Culture et l'adjointe à la Culture de la Ville de Lyon. Nous l'avions obtenu du temps de Madame Nathalie Perrin-Gilbert, Madame Audrey Hénocque a continué dans cette lancée. Et de pouvoir donner notre avis, sur avant arbitrage sur les subventions proposées, et avec la satisfaction de voir que notre avis a été pris en compte.

- Une fois cette introduction faite, donc la première de ces délibérations :

C'est l'attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés "Scènes Découvertes" pour un montant global de 485 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles et l'approbation de conventions.

Donc ce sont, comme chaque année, des subventions qui sont attribuées à ces fameuses Scènes Découvertes, sur les huit, quatre sont sur notre arrondissement. Vous les connaissez tous mais on va le rappeler :

- D'une part l'association « Les clés de la Lune » qui gère le lieu A Thou Bout d'Chant qui recevra une subvention de 55 000 euros
- L'association « Lerockepamort » qui est l'entité qui gère le Kraspek Mysik pour une subvention de 50 000 euros

- L'association des « Clochards Célestes », lieu de théâtre, qui touchera une subvention de 100 000 euros
- Et « Le Grand Nid de Poule » sur leur activité autour de l'émergence des arts de la rue, une subvention de 75 000 euros

Évidemment cher. es collègues je vous demanderai d'apporter un avis favorable à cette première délibération.

➤ La 2ème, qui est dans la continuité :

C'est l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 euros pour l'association « Le Grand Nid de Poule » pour l'organisation de l'évènement La Basse-Cour, qui maintenant depuis 4 saisons investit l'Amphithéâtre des Trois Gaules pour nous présenter des compagnies travaillant principalement sur les arts de la rue.

A noter que ce sont des compagnies qui sont la plupart en émergence et qui font, quand elles ne sont pas dans notre territoire, un passage sur notre arrondissement avant de pouvoir jouer dans les grands festivals de théâtre de rue comme « Aurillac » ou « Chalon Dans la Rue ». Je vous le répète donc, la Basse-Cour le festival, du 26 avril au 21 juin 2025.

➤ Et la dernière délibération :

C'est l'attribution de subventions de fonctionnement à 29 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique sur les enveloppes FIC et FIMA pour un montant global de 712 000 euros.

Là pareil je ne vous citerai pas l'ensemble de ces acteurs, simplement ceux qui concernent notre arrondissement.

Donc en matière d'arts visuels :

- La « BF 15 » pour un montant de 60 000 euros
- « La Salle de Bain » pour un montant de 16 000 euros
- « Le Bleu du Ciel » pour un montant de 30 000 euros
- Et le « Collectif Item » pour un montant de 16 000 euros

En matière de cinéma c'est la galerie « Regard Sud » notamment pour leur festival des Cinéma du Sud pour un montant de 8 000 euros.

Sur la lecture :

- L'association « Nouveaux Espaces Latino-Américains » pour un montant de 8 000 euros
- Lyon BD Festival pour un montant de 100 000 euros

Sur les Musiques Actuelles le « Hot Club » de Lyon pour un montant de 20 000 euros.

Et concernant la danse et le théâtre :

- L'association « L'Ornithorynque » pour un montant de 4 000 euros
- « La Fédération » pour un montant de 25 000 euros

Donc voilà sur l'ensemble de ces 3 délibérations, cher.es collègues je vous demanderai d'apporter un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

J'en profite pour vous dire que j'ai découvert récemment deux expositions, pour parler de la programmation autour du 8 mars, de la galerie de « La Salle de Bain » et de la galerie « Item », qui ont tous les deux des programmations très intéressantes que je vous recommande.

« Item », une exposition photographique autour des violences conjugales, alors c'est un sujet lourd mais qui est traité avec une très grande finesse.

Et « La Salle de Bain » sur des vidéos de Carole Roussopoulos notamment sur la mobilisation des prostituées qui ont occupé l'Église Saint-Nizier en 1975 dont on célèbre les 50 ans cette année. De ce mouvement social inédit et quelque part improbable et qui a marqué l'apparition sur la scène publique, la scène politique, de femmes qui étaient auparavant particulièrement marginalisées.

Donc voilà je vous invite à découvrir ces expositions et bien sûr à donner un avis favorable pour ces propositions de subventions.

Du coup sur la 1^{ère} tout est bon ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Ensuite sur la 2^{ème} qui porte sur le « Nid de Poule » eh bien pareil.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, sur la 3^{ème} concernant les subventions aux structures dans le domaine des arts visuels, arts vivants, cinéma,... Oui une demande d'intervention, allez-y David Souvestre.

David SOUVESTRE

Du coup on va s'abstenir sur cette délibération. Alors c'est plus une abstention on va dire de précaution parce qu'il y a un certain nombre d'associations qui se voient baisser leurs subventions, notamment « l'Espace Pandora » qui perd 3 000 euros, l'association « Le Grand Large » qui perd aussi 10 000 euros pour citer ces deux associations.

Nous avons questionné il y a un peu plus d'un mois l'adjointe déléguée à la Culture, et comme elle ne nous a pas encore répondu pour ce Conseil d'arrondissement on préfère s'abstenir mais ça ne présage pas du vote que nos élu.es auront au Conseil Municipal dans 15 jours si on obtient les réponses à nos questions, voilà.

Yasmine BOUAGGA

Bien merci beaucoup pour cette explication de vote.

Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Et qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable. Je vous redonne la parole Monsieur Benitah pour la présentation des délibérations suivantes sur les festivals.

- **Délibérations :**

- 2025-43702-CMMA1-428 Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 19^{ème} édition du festival "les Chants de Mars" du 14 au 29 mars 2025 – Approbation d'une convention d'application
- 2025-43704-CMMA1-429 Attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 60 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 21^{ème} édition du festival "Quais du polar" du 4 au 6 avril 2025 – Approbation d'un avenant N°1 à la convention cadre
- 2025-43710-CMMA1-430 Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 30 avril, 16 et 31 mai et les 1, 7, 8, 14 et 15 juin 2025
- 2025-44013-CMMA1-431 Approbation de tarifs complémentaires et des modalités d'échange et remboursement de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2025-2026

Yves BENITAH

Oui effectivement. Donc Madame la Maire il s'agit d'attribution de subventions pour des événementiels.

- **Donc la première :**

C'est l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « MJC Vieux-Lyon » pour l'organisation de la 19^{ème} édition du festival Les Chants de Mars qui auront lieu du 14 au 29 mars sur un ensemble de lieux sur l'ensemble du territoire lyonnais et métropolitain. Un festival qui fait la part belle à la chanson française et aussi aux artistes locaux, ils sont plutôt rare et on félicite que la Ville soutienne et que ce festival perdure dans le temps, 19^{ème} édition, super.

- **La deuxième :**

L'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 60 000 euros à l'association « Quais du Polar » pour l'organisation de la 21^{ème} édition du festival Quais du polar qui, pareil je vous rappelle les dates, du 4 au 6 avril 2025. La subvention est de 60 000 euros, à savoir que nous avons fait une première délibération puisque la Ville avait choisie de verser avant le budget définitif, 70% des subventions aux associations et à un certain nombre de structures, pour qu'elles ne soient pas pénalisées par rapport aux arbitrages. Et donc c'est le complément de la subvention globale qui était prévue pour cette manifestation.

➤ La troisième :

Étant l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association « Jazz à Cours et à Jardins » qui comme chaque année, investi nos parcs et nos jardins sur plusieurs week-end pour présenter des formes de jazz diverses et variées et être au plus près des habitants.

Donc ça c'était 3 délibérations sur la partie événementielle et festivals, complété par une délibération, très technique, je ne rentrerai pas dans les détails, sur l'approbation de tarifs complémentaires et des modalités d'échanges et de remboursement de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2025-2026.

Cher.es collègues, donc, je vous demanderai d'apporter un avis favorable à l'ensemble de ces délibérations.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, est ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Oui David Souvestre.

David SOUVESTRE

Oui, je vais peut-être la faire aussi tout de suite, donc c'est sur la subvention pour le festival Les Chants de Mars, subvention pour la « MJC du Vieux-Lyon », dont il y a des événements qui sont programmés à A Thou Bout d'Chant dans le 1er arrondissement.

Donc pareil c'est une abstention de précaution parce que, comme le disait notre collègue Monsieur Benitah, c'est un événement vraiment important qui perdure, et c'est sur ces arguments que l'exécutif Municipal c'était engagé à ne pas baisser la subvention pour ce festival.

Alors de mémoire, il y a deux subventions qui sont attribuées, une via la délégation Culture et une via la délégation Vie associative. Via la délégation Culture on constate qu'il y a une baisse de 1 000 euros et donc on se pose la question si c'est la Vie associative qui va compenser cette baisse. Et donc c'est pareil nous avons questionné il y a un petit peu plus d'un mois les deux adjointes en charge de ces dossiers-là et comme nous n'avons pas eu de réponse pour ce Conseil d'arrondissement on préfère s'abstenir. Et comme je le disais tout à l'heure ça ne présage pas du vote que nos élu.es auront au Conseil Municipal si d'ici 15 jours on a une réponse à nos questionnements, voilà.

Yasmine BOUAGGA

Merci de ces précisions, on peut quand même se réjouir que comparé aux autres collectivités, là on a une baisse d'un montant qui représente 1% du budget de la manifestation, si cette baisse est effectivement totale. Quand on voit que dans certaines collectivités les budgets de la culture sont totalement coupés à la hache. Là on a quand même un travail de préservation qui est remarquable mais j'entends vos questionnements et vos précautions.

Du coup je vais proposer de faire un vote distinct plutôt que groupé puisque vous souhaitez vous abstenir sur certaines des délibérations.

Donc pour la délibération portant sur « Les Chants de Mars » on va soumettre cette première délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc nous avons 4 abstentions. Et qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable. Pour la délibération portant sur « Quais du polar ».

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Et la délibération sur « Jazz à cours et à jardins ».

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Et donc ensuite pour les délibérations tarifaires, s'il n'y a pas de questions ou de souhait de vote différencié je vous propose de voter les deux délibérations tarifaires de façon groupé.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Bien, merci beaucoup pour votre avis favorable unanime. Nous avons à présent une autre délibération qui touche aussi beaucoup à la Culture mais qui est inscrite dans les Relations internationales et je donne la parole à Laurence Boffet pour nous la présenter, et nous présenter également un point d'actualité sur la situation internationale.

- **Délibération : 2025-44007-CMMA1-421 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions à des projets internationaux 2025 – 1ère phase – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

Laurence BOFFET

Oui merci. Alors je ne suis pas intervenue en propos liminaire mais je vais me lancer sur, peut-être des choses qui ont été dites au tout début.

Particulièrement aujourd'hui nous sommes réunis pour aborder une réalité qui ne peut plus être ignorée. Nous vivons dans un véritable basculement du monde, et ce phénomène se manifeste à travers des crises ou des guerres multiples et terrifiantes, comme au Soudan ou au Congo, et il y en a deux qui sont des epicentres de ces bouleversements mondiaux.

Tout d'abord le Moyen-Orient, les événements récents, notamment la situation à Gaza illustre une escalade de la violence qui ne fait qu'aggraver la déstabilisation de toute la région. Depuis l'attaque terroriste du 7 octobre l'offensive du gouvernement Netanyahu a entraîné une destruction massive à Gaza tout en intensifiant les tensions au Liban avec le Hezbollah, et en accélérant aussi la colonisation de la Cisjordanie.

Tout le Moyen-Orient est déstabilisé et la situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne de menaces de guerre contre l'Iran et d'une instabilité croissante en Syrie où la chute subite du régime d'Assad qui, certes ré-ouvre l'avenir pour le peuple syrien, le met aussi face à de

grands défis et de grands risques comme on le voit aujourd'hui avec l'offensive des fidèles du régime déchu, les tueries à l'encontre des Alaouites ou encore l'accord entre les Kurdes et le nouveau régime de Damas. Les défis qui se présentent à ce peuple sont immenses et les risques de violences intracommunautaires sont palpables.

En parallèle la guerre en Ukraine se poursuit marquée par l'agression Russe qui s'est transformée en une guerre d'usure. Le peuple ukrainien avec courage et détermination résiste face à cette offensive. On en a eu le témoignage en Mairie du 1er il y a une dizaine de jours. L'Ukraine le fait d'ailleurs avec un certain brio parfois compte tenu de sa situation, et on le voit au fil des jours et des retournements, montre la fragilité de la rhétorique de Trump. Poutine va devoir préciser d'ailleurs ses buts de guerre, on le voit depuis hier. Et on verra encore si demain ça ne rechange pas, mais bon.

Ce basculement ne se limite pas aux conflits armés mais nous assistons également à une contre révolution trumpienne qui remet en question les fondements de la démocratie et des relations internationales. Les actions de Trump marquées par une brutalité inédite révèlent une hostilité envers l'Europe et un nationalisme exacerbé qui privilégie les intérêts américains au détriment de la coopération mondiale.

Les conséquences de cette politiques sont inquiétante, trahison de l'Ukraine, instabilité économique et un capitalisme prédateur qui ignore les droits des peuples et les enjeux écologiques jusqu'à la réaffirmation des visées impériales comme sur le Canada, le Groenland ou encore le Panama. Et il n'est pas tout seul mais c'est quand même ma première puissance économique mondiale donc ça n'est pas rien. Et parfois avec une politique d'ailleurs économique pour le moins erratique entre hausse de tarifs, baisse de tarifs, on ne sait plus, de douanes, de chutes boursières.

Tout ça est totalement chaotique, et c'est un peu ça ma conclusion. C'est un monde chaotique et lourd de menace multiples, et pas seulement celle de Trump d'ailleurs ou celle de Poutine. Face à cela la question se pose : comment réagir ? L'Europe se trouve à un tournant décisif, doit-elle relever le défi ou céder face à ces forces déstabilisatrices. Les mouvements de gauche, écologistes, démocratiques et humanistes doivent redéfinir les conditions de leurs combats pour faire face à des enjeux colossaux. Donc nous sommes en conclusion face à un tournant de notre Histoire et les défis qui nous attendent sont immenses mais ils offrent également une opportunité de repenser notre avenir commun. Nous devons nous battre pour engager à bâtir un monde plus juste, plus solidaire et plus respectueux des Droits de chacune et chacun.

J'ajoute que (pourquoi le dire comme cela dans un arrondissement ?) je ne fais pas de différence entre le local, le global et l'inverse. Et ce que l'on tisse localement sert aussi au reste du monde. Je crois qu'on essaye de le prouver et on est plusieurs à œuvrer là-dessus, et les habitantes et habitants le font. On a parlé de Femmes contre les intégrismes mais il y a beaucoup d'actions qui se font en ce moment pour ne citer que quelques-unes dans les prochains jours. On aura le festival Palestine en vue, une soirée également sur la Nouvelle-Calédonie, une soirée également sur la Syrie très bientôt, des éléments sur l'Algérie comme on le fait, des éléments notamment sur la décolonisation. J'en oublie beaucoup parce qu'on est plusieurs élu.es ici à le porter, et beaucoup d'habitantes et d'habitants aussi le font, et c'est très important pour la suite. Il y a eu beaucoup dans le passé d'actions dans le 1er sur différentes solidarités et il faut les maintenir plus que jamais, ces résistances-là seront nécessaires pour demain, voilà.

Et donc si je reviens à notre délibération et au projet qui concerne les projets internationaux, vous connaissez cette délibération maintenant, elle se fait en deux parties. Une première partie en début d'année, une seconde partie au second semestre sur des appels à projets, toujours sur les mêmes critères, je ne vais pas y revenir. Je vais juste vous citer le total qui est de 130 000 euros pour cette première phase avec 25 structures soutenues. Pour le 1^{er} arrondissement :

- Le « Concours international de musique de chambre de Lyon », toujours pour son concours international qui existe depuis plus de 20 ans et qui est donc soutenu.
- « Kibind », l'association de création, de la promotion et de la diffusion de l'illustration contemporaine pour son festival, 3^{ème} édition 2025 de IF Illustration Festival. Festival gratuit qui permet à tout public de découvrir les illustrations d'artistes français et internationaux.
- « Mediatone » qu'on ne présente plus pour le projet Eurotoire qui propose une collaboration d'artistes lyonnais, portugais et chypriotes pour cette fois-ci.

Et puis beaucoup d'autres actions, je vais quand même faire une dédicace, dans les projets qui sont soutenus dans le cadre de cet appel à projets, c'est « SOS Méditerranée France ». Donc ce n'est pas spécialement rattaché à un arrondissement mais la Ville a considéré important de les soutenir pour faire les opérations de sauvetage en mer et donc je salue cette initiative et la prise en charge, dans le cadre de cet appel à projets.

Je vous demande évidemment un avis favorable sur cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ? Eh bien allons-y pour le vote, donc je vous invite à donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous invite à noter dans vos agendas que donc nous avons donné un avis favorable pour le festival « Ça Presse » qui s'inaugure la semaine prochaine. Festival du dessin de presse et notamment l'inauguration aura lieu à l'Hôtel de Ville et vous avez mentionné Laurence Boffet également le festival « Palestine en vue », festival de cinéma palestinien et qui aura une exposition de photos et une conférence d'ouverture autour des journalistes palestiniens. Donc il y a aussi un lien avec ça presse et cette question de la liberté de la presse, et ça aura lieu en Mairie du 1^{er}, le 1^{er} avril. Ce n'est pas un poisson d'avril et ce serait bien qu'un cessez-le-feu ne soit pas un poisson d'avril aussi dans son effectivité sur le terrain.

Nous avons à présent une délibération portant sur la Jeunesse et je donne la parole à Fatima Berrached pour nous la présenter.

Jeunesses

- Délibération : 2025-26627-CMMA1-425 "Lyon Jeunesses I" – "Bourses Initiatives Jeunes pour la transition écologique et sociale" – Approbation des modifications apportées au règlement

Fatima BERRACHED

Madame la Maire, cher.es collègues, le présent rapport concerne des modifications de règlement de fonctionnement de l'action "Bourses Initiatives Jeunes pour la transition écologique et sociale".

Cette action répond à la fois aux orientations et actions de la démarche Lyon 2030 et à la politique engagée par la Ville de Lyon en direction de ses jeunesses. Ce dispositif vise à soutenir et accompagner l'engagement des jeunes lyonnaises et lyonnais porteurs de projets individuels ou collectifs pour agir pour le climat et la transition écologique et sociale.

Il s'agit donc d'apporter un soutien à des initiatives d'intérêt général pouvant permettre en priorité de diminuer directement ou indirectement nos émissions de gaz à effet de serre et à notre empreinte carbone, nous sensibiliser aux enjeux climatiques. Ce dispositif permet la prise en charge de tous les frais liés à la mise en œuvre du projet sélectionné, à l'exclusion de toute rémunération ou indemnisation des participants.

Ainsi, les principales modifications portent sur :

- L'article 3 qui concerne l'éligibilité des projets
- L'article 6 qui concerne la priorisation des projets qui auront maintenant en complément de l'impact écologique et climatique premièrement attendu, un impact complémentaire à caractère social en faveur de la réduction des inégalités.

Et pour que cela soit le plus précis possible dans la réalisation des projets, sur le volet rémunération il sera précisé que la rémunération et l'indemnisation des candidats ne pourront être acceptés qu'à titre exceptionnel et pour une part minoritaire du montant de la bourse et devront être argumenté.

Il est important de préciser que les jeunes en service civique rattachés auprès des Mairies d'arrondissements ont menés des actions de sensibilisation auprès d'autres jeunes afin de les inviter à déposer des projets. Ils, et elles, se sont mobilisés pour faire des ateliers de pair-à-pair afin de présenter le dispositif auprès des jeunes du territoire.

Ainsi pour la Mairie du 1^{er} arrondissement je remercie Manon pour les actions de sensibilisation menées pour que les jeunes du 1^{er} déposent leurs projets. Et avant de vous appeler à donner un avis favorable et pour votre information :

- En 2023 dix-huit projets individuels ou collectifs ont été retenus ou soutenus pour un montant total de 35 300 euros
- En 2024 ce sont 16 projets qui ont été retenus et soutenus pour un montant total de 34 877 euros.

Et quelques exemples de projets sélectionnés, réalisés ou en cours de finalisation :

- « Recycle Carnaval » pour la réalisation de cahiers de création de déguisements à partir de matériaux de récupération pour les enfants, le projet est en cours de finalisation
- « AURA Académie » pour sensibiliser des étudiants sur 3 week-ends de novembre 2024
- Et enfin « I am the future » le documentaire autour de témoignages de 4 jeunes, de France, Liban, Indonésie ou d'Inde

Pour 2025 les dossiers sont à déposer avant le 13 mars inclus, donc il reste quelques jours et le jury aura lieu entre le 3 et le 4 avril 2025. Une deuxième session est prévue à l'automne avec un dépôt de dossier à réaliser avant le 20 octobre inclus pour une commission d'arbitrage fixée entre le 29 octobre et le 5 novembre 2025.

Aussi, pour permettre à ce que les prochaines sessions se passent au mieux, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Bien, donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre vis favorable unanime. On est toujours sur les jeunes mais spécifiquement sur le logement donc je donne la parole à Malika Haddad-Grosjean pour nous présenter cette délibération.

- **Délibération : 2025-39665-CMMA1-426 "Lyon Jeunesses !" – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2025-2027 avec l'association 33Comité local pour le logement autonome des jeunes de Lyon", sise 3 rue de l'Abbé Rozier à Lyon 1er – Attribution d'une subvention de fonctionnement générale de 63 000 euros**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci, donc là il s'agit d'approuver une signature de convention-cadre et d'attribution d'une subvention pour le CLLAJ. Le CLLAJ c'est le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Lyon.

Je voudrais rappeler aujourd'hui que le CLLAJ, le 1^{er} avril fêtera ses 33 ans voilà. Donc c'est 33 ans d'existence et depuis 33 ans d'existence, eh bien cette association dédiée aux jeunes, accueille, oriente, informe les jeunes âgés de 18 à 30 ans sur l'accès au logement, l'accès aux droits, mais aussi le maintien dans le logement.

Bien sûr en 30 ans l'action de ce Comité local a beaucoup progressé, a beaucoup évolué et je voudrais juste citer une action qu'il porte et qu'il mène ces dernières années. Alors ça peut paraître peu mais c'est énorme, c'est les petits déjeuners où ils accueillent de manière inconditionnelle tous les jeunes et surtout les jeunes migrants, voilà, qui sont logés, mis à l'abri ou qui campent dans notre arrondissement.

Voilà je voudrais aussi dire qu'il y a une petite bonne nouvelle, c'est que la subvention pour le Comité local elle a augmenté cette année de 5%, voilà. Ça m'a tellement fait plaisir que j'ai réussi à faire un super calcul. Donc avant c'était 60 000 euros l'an dernier, et là c'est 63 000 euros, donc j'ai trouvé 5%, voilà donc je sais calculer quand j'ai envie, quand ça me plaît !

Donc cher.es collègues, Madame la Maire, je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport de délibération qui concerne d'une part cette subvention, ensuite, de donner l'autorisation au Maire de signer la convention-cadre pluriannuelle. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, je vous redonne la parole Madame Haddad-Grosjean pour la suivante.

Lutte contre les discriminations

- Délibération : 2025-43653-CMMA1-441 Dispositif d'accès au droit territorialisé et accès au droit contre les discriminations – Conventions annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci beaucoup. Oui donc il s'agit donc de l'accès au logement des jeunes dans un contexte dramatique de la crise de logement. Et puis là on est toujours dans à peu près la même thématique universelle de l'accès au droit.

Il s'agit là donc de la signature aussi d'une convention annuelle avec l'Ordre des avocats et l'attribution d'une subvention de 30 000 euros. L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon contribue énormément à accompagner les personnes, à les informer, à donner accès à une Justice locale de proximité.

L'Ordre des avocats assure des permanences dans les MJD, donc c'est des permanences qui se tiennent dans les Maisons de Droit et de Justice. Ces permanences permettent d'accueillir chaque année plus de 1 000 lyonnaises et lyonnais. Et la Ville de Lyon toujours dans le cadre du soutien aux actions de lutte contre les discriminations, d'accès au droit et de l'égalité souhaite apporter son soutien donc à l'Ordre des avocats, d'un montant de 30 000 euros bien sûr accompagné de la signature d'une convention.

Je voudrais juste préciser, je crois que je l'ai fait l'an dernier, c'est que, ce n'est pas parce que la Ville soutien qu'on décide qui il y a sur ces permanences. Eh bien le choix des avocats appartient exclusivement au Barreau de Lyon et nous pouvons retrouver ces permanences dans tous les arrondissements et évidemment il y en a une dans le 1^{er}.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et j'en profite pour rappeler que dans le cadre du dispositif de subvention de l'arrondissement à la vie associative, nous avons lancé un appel à projet pour donner une aide financière sur des projets concernant le 1^{er} arrondissement. Et nous l'avons fléchi sur l'accès au droit, la lutte contre les discriminations et contre les violences, et donc les dossiers sont à déposer avant le 7 avril.

Malika HDDAD-GROSJEAN

Si vous me le permettez, voilà c'est une petite enveloppe elle n'est pas énorme, elle est cette année de 8 452 euros exactement, j'aime les chiffres ce soir. Les associations peuvent déposer leur dossier sur cette thématique mais même si ce sont des petites sommes eh bien c'est très important pour faire avancer l'égalité, la lutte contre les discriminations, comme vous le disiez tout à l'heure, dans un monde complètement désordonné et dans un monde qui est menacé par les injustices et la violence.

Et j'ai envie de conclure en disant, c'est avec des petits ruisseaux que nous pouvons faire de grandes rivières. Alors même si c'est des petites sommes, n'hésitez pas à déposer vos dossiers.

Yasmine BOUAGGA

Merci, je vous redonne la parole.

Politique de la Ville

- Délibération : 2025-45231-CMMA1-434 'Engagement Quartiers 2030' – Approbation de la finalisation de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024/2030

Malika HADDAD-GROSJEAN

C'est un projet de délibération qui concerne la politique de la Ville. C'est ce qu'on appelle « l'Engagement Quartiers 2030 », il s'agit de donner l'autorisation au Maire de Lyon de signer la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024-2030.

Alors cette convention concerne ce qu'on appelle la géographie prioritaire, toujours dans une situation et dans, j'ai presque envie de dire une époque, des années de désengagement de l'État sur un certain nombre de nos territoires. Eh bien la Ville et la Métropole, aussi, s'engagent pour repérer, pour

favoriser ces quartiers qui sont en grande difficultés dont les populations vivent une grande précarité, à la fois sociale, à la fois démocratique.

Et pour permettre une meilleure inclusion, donc il y a ce contrat de Ville qu'il s'agit de signer mais il n'est pas signé uniquement avec la Ville, la Métropole et l'État mais aussi avec un certain nombre de partenaires comme :

- Le SYTRAL
- L'Agence Régionale de la Santé. Vous en parlez tout à l'heure de la santé et c'est très important dans ces quartiers. L'état de santé des personnes qui habitent dans les quartiers qu'on appelle prioritaire eh bien s'en trouve très affecté avec notamment le manque d'accès aux soins
- France Travail lié au chômage et à la précarité de l'emploi
- La Caisse d'Allocation Familiale, etc...
- Mais cette année pour cette convention territoriale il y a aussi l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) qui dans le cadre du renouvellement urbain va signer avec les bailleurs sociaux

Eh bien signons cette convention donnant l'autorisation au Maire de la signer et j'espère qu'on progressera dans ces quartiers dit de géographie prioritaire, anciennement quartiers politique de la Ville.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Eh bien donc je vous propose de voter pour la délibération précédente pour laquelle nous n'étions pas passés au vote, donc pour le dispositif d'accès au droit territorialisé.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup, et donc sur cette délibération 'Engagement quartiers 2030' pour la convention territoriale contrat de Ville.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette unanimité sur ces deux délibérations. Je donne la parole à Bertrand Pinoteau pour nous parler de la délibération Finance.

Finances

- Délibération : 2025-43788-CMMA1-420 Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2025 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire, Bon, délibération un peu technique mais qui nous est soumise chaque année à l'ensemble des arrondissements.

Elle permet de voter en même temps mais distinctement du budget primitif pour une meilleure lisibilité des subventions à des associations ou organismes qui ont signés avec la Ville une convention-cadre pluriannuelle.

Donc cette délibération vise cette année une quarantaine de subventions à divers organismes publics ou associations, subventions d'équipements ou de fonctionnement pour un montant global d'environ 16,5 millions d'euros dont 13,2 millions d'euros de compléments votés dans le cadre de cette nouvelle délibération.

Donc je vous ferai grâce bien sûr du détail, retenons que la majeure partie concerne d'une part des organismes culturels :

- L'Orchestre Nationale de Lyon
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional
- L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts
- L'Auditorium
- Le Théâtre des Célestins
- L'Opéra

Et d'autre part le CCAS. C'est donc les deux gros morceaux. On relève également parmi les autres bénéficiaires l'AFEV ou encore des associations dans le domaine de la mobilité urbaine.

Pour ce qui concerne notre arrondissement on peut noter donc :

- Une subvention d'équipement de 75 000 euros pour l'École Supérieure des Beaux-Arts
- Une subvention d'équipement de 170 000 euros pour l'Opéra
- Et une subvention de fonctionnement de 1,02 millions d'euros pour le CRR pour ses interventions dans nos écoles primaires

Donc ces montants d'ailleurs sont reconduits pour 2025 à l'identique des montants 2024 et donc je vous suggère cher.es collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci, nous en sommes à une délibération portant sur l'Éducation avec l'attribution de crédits aux écoles primaires publiques. Je donne la parole à Fatima Berrached pour nous la présenter.

Éducation

- **Délibération : 2025-39874-CMMA1-423 Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Année 2025**

Fatima BERRACHED

Donc Madame la maire, cher.es collègues, le présent rapport est habituel en cette période de l'année et concerne donc l'attribution de financement et subvention pour le fonctionnement de nos écoles publiques.

Ces financements et subventions concernent :

- Les fournitures scolaires
- Les crédits pour les bibliothèques, les centres documentaires, les photocopies
- Des crédits pour le fonctionnement des réseaux d'aide spécialisée, dit RASED
- Et des crédits pour les consommables informatiques

Ces enveloppes prennent en compte également les créations de classes ou dispositifs avec des forfaits attribués par écoles :

- 400 euros par création de classe
- 360 euros pour les dispositifs ULIS
- Ou 500 euros pour les dispositifs UPE2A
- Et enfin 467 euros pour l'ouverture de section internationale

Ce rapport concerne également les subventions « d'initiatives pédagogiques » versées aux coopératives scolaires pour l'année 2025.

Pour garantir une souplesse de fonctionnement et une visibilité ces subventions peuvent concerner les fêtes d'écoles, les menu-dépenses, les remplacements éventuels d'ouvrages. La subvention est versée par la Ville de Lyon à l'association gestionnaire ou coopérative scolaire adossée à chaque école publique.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable et pour votre information, les forfaits sont répartis comme suit :

- 11 euros par élève pour les écoles maternelles
- 13 euros par élèves pour les écoles élémentaires en classe ordinaires
- Et même si nous n'avons plus d'écoles en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) c'est 15 euros par élèves d'écoles élémentaires classées en REP, REP+ (renforcé), ou en environnement Difficile, dit DIF ; selon le classement de l'Inspection académique

Pas de référence aux AESH ce soir, je vous ferai le prochains épisode lors de la prochaine séance. Aussi, pour aider nos écoles publiques dans leur fonctionnement je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ? Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, et maintenant que nous arrivons un peu en fin de Conseil, que l'énergie baisse, je vous propose de reprendre un petit peu de peps avec des délibérations sur le Sport que Sylvain Godinot va nous présenter.

Sport

Délibération : 2025-43787-CMMA1-424 Attribution de subventions de fonctionnement de 612 197 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2024-2025 – Approbation d'une convention d'application financière type

Sylvain GODINOT

Merci Madame la Maire. Alors je peux parler plus fort mais je ne sais pas si ça va suffire. Donc le premier rapport concerne le vote d'une subvention du 1^{er} arrondissement. On est dans le même cas que celui qu'Yves Benitah exposait tout à l'heure, c'est-à-dire que pour ces associations sportives dont le montant de subvention de la Ville de Lyon dépasse les 23 000 euros il a été choisi de voter 70% du montant au Conseil de janvier. Et on vous propose à ce Conseil de voter le complément.

Donc il y a une association du 1^{er} arrondissement qui est « Cro Basket » pour laquelle nous vous proposons d'adopter ce rapport, d'un montant de subvention complémentaire de 7 500 euros ce qui permettra de porter leur subvention à 25 000 euros, soit le montant identique de l'an dernier.

Donc il n'y aura pas de baisse pour « Cro Basket » comme il n'y a pas eu de baisse mais plutôt des hausses au Conseil de janvier pour la grande majorité des associations sportives du 1^{er} arrondissement. Donc je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Effectivement je vous remercie Monsieur Godinot aussi de vous être mobilisé pour nous assurer que les clubs sportifs du 1^{er} soient effectivement plutôt bénéficiaires de hausses de subventions, sachant le fait que nous n'en avons pas beaucoup en réalité sur le 1^{er} arrondissement.

Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Je vous donne la parole pour la deuxième délibération, évènementiel celle-là.

- **Délibération : 2025-43697-CMMA1-422** Attribution de deux subventions d'un montant de 7 000 euros et 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 17ème édition de "Lyon Urban Trail" du 29 au 30 mars 2025, et de la 31ème édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 23 et 24 mai 2025 – Approbation de conventions mixtes

Sylvain GODINOT

Donc pour cette subvention à l'organisation de deux événements sportifs qui sont des courses organisées par l'association « Lyon Ultra Run ».

De la même façon il vous est proposé de venir compléter la subvention qui avait été déjà allouée en janvier 2025, par 7 000 euros de subvention complémentaire pour porter la subvention à 23 000 euros comme en 2024. Même cas que le rapport précédent que je vous invite donc à voter favorablement.

Je souligne que ces courses ont réunies plus de 9 000 personnes en 2024, donc bénéficient d'un grand succès.

Yasmine BOUAGGA

Et elles auront lieu très bientôt donc j'espère que vous êtes entraînez pour faire 37 km avec un dénivelé de 1 400 mètres à travers les différents escaliers de notre Ville dont le 1^{er} arrondissement est particulièrement riche, voilà ! Louer des poneys ouais ce serait un autre type d'événements !

Donc je vous propose de donner un avis favorable pour cet événement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime. Nous avons ensuite des délibérations portant sur les Espaces publics et les occupations de domaine public et Mathilde Cortinovic a accepté de nous les présenter en l'absence de Jean-Christian Morin.

Espaces publics

- **Délibération : 2025-43665-CMMA1-438** Actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public et création d'un nouveau tarif pour les artisans

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Donc ce projet de délibération concerne l'actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public, qui concerne un nouveau tarif pour les artisans.

Il y a trois parties :

- La première :

Concerne l'actualisation des droits d'occupation du domaine public, dans le cadre des opérations de déménagement, de réservations d'emplacements pour des autocars, des véhicules de traiteurs et des livraisons diverses. Donc le montant en fait de la redevance qui est demandée auprès des usagers correspond à la mise en place de panneaux lourds ou à défaut la mise à disposition de kits de signalisations police et l'attribution d'une zone de stationnement de 20 mètres linéaires. En contrepartie une redevance est demandée, qui est fixée :

- À 69 euros pour 20 mètres linéaires d'occupation de la voie publique réservée pour une durée n'excédant pas 2 jours
- À 120 euros quand cette occupation est entre 3 et 5 jours
- Et au-delà de cette durée un montant de 69 euros est exigé par tranche de 5 jours engagé pour 20 mètres linéaires d'occupation de la voie publique

➤ Deuxième point :

Ça concerne l'actualisation des droits d'occupation du domaine public dans le cadre des opérations de levage sur la voie publique. Le montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises est fixé :

- À 75 euros pour une nacelle
- À 120 euros pour une grue auxiliaire
- Et à 180 euros pour une grue automotrice de moins de 120 tonnes

Ce qui fera un total de recette supplémentaire en année pleine estimé à 33 000 euros.

➤ Troisième point :

C'est la création d'un nouveau tarif pour délivrer un arrêté d'Occupation Temporaire de l'Espace Public (OTEP) qui permet le stationnement des artisans sur un emplacement réservé. Et le montant de la redevance est fixé à 120 euros forfaitaire pour une durée de 5 jours maximum.

Toutes ces mesures seront applicable à partir du 1er avril 2025, et je vous invite mes cher.es collègues à voter favorablement ce pour ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ? Eh bien donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime, qui ont l'espère permettra aussi de faciliter les interventions, sujet sur lequel on est beaucoup sollicité. Et nous avons une dernière délibération aussi sur les tarifs d'occupation du domaine public concernant les travaux.

- Délibération : 2025-43812-CMMA1-440 Définition des critères du tarif préférentiel des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution des travaux

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire.

La Ville de Lyon a redéfini en 2021 les tarifs de redevance d'occupation du domaine public et a notamment créé un tarif préférentiel pour les travaux qui participent à l'amélioration thermique du bâti existant, et pour les travaux de ravalement obligatoire réalisés dans les 2 ans de l'injonction municipale.

Cette politique tarifaire a accompagné les travaux de rénovations thermiques avec un nombre croissant d'isolation par l'extérieur et de logements réhabilités. Cependant la définition des travaux pouvant relever de ce tarif a une acception large, en référence à l'arrêté du 3 mai 2007 qui est relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.

Donc pour clarifier et actualiser la cible des projets accompagnés les critères de justification de ce tarif doivent être redéfinis, et donc la présente délibération a pour but de fixer les conditions pour bénéficier du tarif préférentiel pour des occupations du domaine public ; qui seront elles, effectives à compter du 1er mai 2025.

Donc je m'explique, le demandeur qui souhaite bénéficier du tarif préférentiel lié à l'amélioration thermique du bâti existant, doit désormais être en mesure de justifier de la rénovation thermique apportée par les travaux qui portent sur un des éléments suivants :

- Soit l'isolation thermique des parois opaques compatibles avec les réglementations d'urbanisme et patrimoniales en vigueur
- Soit un enduit correcteur thermique
- Soit l'installation de panneaux solaires (photovoltaïques ou solaire thermique) sur des toitures

En espérant que ces tarifs préférentiels incitent à plus de rénovation thermique des bâtiments du 1^{er}, je vous invite mes cher.es collègues à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci, y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

J'en profite pour rappeler que sous le pilotage de Noé Froissart nous avons édité un guide d'aide à la rénovation thermique en secteur patrimonial, donc il n'y a plus d'excuses pour ne pas faire une amélioration thermique lors des travaux de ravalement comme la loi l'y incite, et comme aussi ces tarifs l'y incitent. Et ce guide est disponible sur le site internet de la Mairie et en format papier également à la Mairie.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour d'aujourd'hui, s'il n'y a pas de questions de la part de la salle ou de la part des habitants eh bien je vous remercie.

Mais je vous demande juste un petit temps d'attention sur l'agenda donc pour vous indiquer que le festival « Explore ta santé » va proposer une diversité d'animation sur la santé pendant un mois. Donc il a déjà commencé avec :

Notamment dans le 1^{er} une journée dédiée à la santé mentale positive qui a eu lieu au tiers-lieu jeunesse Truffaut et qui proposait tout un tas d'animation pour penser la santé mentale comme bien-être et non pas seulement sous un angle de problème et de maladie mentale, mais vraiment travailler à des leviers de réduction de stress et d'amélioration de la confiance en soi. Et c'était un grand succès auprès des jeunes notamment en services civiques.

Nous avons la semaine prochaine une journée dédiée à la vaccination, donc organisée par David Souvestre en lien avec les médecins de la Maison Pluridisciplinaire de Santé Opéra, qui vont venir assurer toute une journée de vaccination dans cette salle.

Et de nombreux autres événements que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Mairie. Je signale également une réunion publique sur les aménagements du Boulevard de la Croix-Rousse, la partie basse, autour du stade Genety-Duplat. Réunion publique qui se tiendra à la résidence Clos Jouve mercredi prochain, donc le 19 mars.

Et le prochain Conseil aura lieu le 16 avril, pareil dans cette même salle et toujours en public. Eh bien je vous remercie de votre attention et je vous dis à bientôt. Bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Signature du secrétaire de séance :

Noë Fraissart

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Noë Fraissart', written over a horizontal line.

